



HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



exercice  
2012

[www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)



# HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



## S.A HENRI MAIRE ET SES ACTIVITÉS

S.A. au capital de 9 759 812,20 euros divisé en 5 741 066 actions de nominal 1,70 euros.

Siège social : Domaine de Boichailles 39600 ARBOIS.

Tél. 03 84 66 12 34 - Fax : 03 84 66 42 42 - Web : [www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)

Commerce de vins, spiritueux, liqueurs - Vente directe aux particuliers - Gestion de patrimoines agricoles

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** Monsieur Patrick COUPIER

**Membres :** Monsieur Alain FRIBOURG  
Monsieur Didier MUSIELAK  
Monsieur Olivier MARCHAND

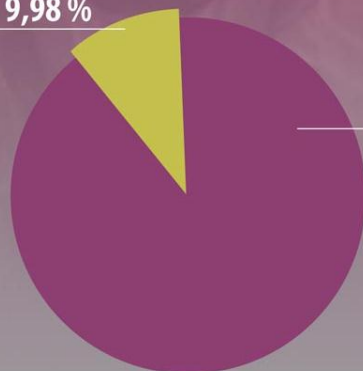
## COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Titulaires :** GRANT THORNTON représentée par Monsieur François PONS  
SA REVISION ET FINANCE - COGEFOR représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE

**Suppléants :** Société IGEC  
Monsieur Christian DEGRANGE

## RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

**AUTRES 9,98 %**



**HMD 90,02 %**

# **SOMMAIRE**

<b>RAPPORT DE GESTION CONTENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE</b>	<b>p 4</b>
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>p 23</b>
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	p 23
BILAN ACTIF	p 23
BILAN PASSIF	p 24
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	p 25
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	p 26
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	p 26
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE	p 27
<b>ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	<b>p 29</b>
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE	p 29
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	p 30
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	p 33
METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES	p 33
NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE-ACTIF	p 41
NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE-PASSIF	p 43
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	p 45
INFORMATIONS SECTORIELLES	p 48
INFORMATION COMPLEMENTAIRES	p 49
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	<b>p 53</b>
COMPTES ANNUELS	p 55
BILAN ACTIF	p 55
BILAN PASSIF	p 56
COMPTE DE RESULTAT	p 57
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS	p 58
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE	p 58
METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	p 59
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	p 61
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	p 64
NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT	p 65
AUTRES INFORMATIONS	p 67
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE	p 72
RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	p 73
<b>INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>p 74</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>p 81</b>
<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES</b>	<b>p 83</b>
<b>RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DU COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>p 86</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE</b>	<b>p 93</b>
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	<b>p 95</b>
<b>ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE</b>	<b>p 96</b>

# **RAPPORT DE GESTION CONTENANT** **LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE**

## **I. SITUATION DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE**

L'année 2010 a été marquée par un changement de contrôle du groupe Henri Maire.

Depuis juin 2010, la société Henri Maire a simultanément engagé (i) un chantier de redéveloppement commercial, (ii) un effort d'investissement sur les vignes et le chai et (iii) mené à bien une réorganisation du groupe.

Cet effort de redressement a été très fortement contrarié en 2011 par plusieurs facteurs :

- d'une part, une insuffisance de vin blanc qui nous a empêché d'assurer les livraisons auprès de notre clientèle GMS, amputant ainsi le chiffre d'affaires de plus de 1 M€ ;
- d'autre part, une forte inertie dans la remontée des effectifs en vente à domicile (VAD) ;
- enfin, des actions en concurrence déloyale de certains concurrents, que nous poursuivons en justice.

Ceci a amené l'entreprise à devoir entamer une négociation avec ses créanciers entre novembre 2011 et février 2012.

A l'issue de cette négociation, les décisions suivantes ont été prises :

- des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 2 600 K€,
- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 K€ consentis par les organismes bancaires,
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle,
- et la conclusion d'une opération de cession bail portant sur des biens immobiliers pour un montant net de 438 K€.

Dans l'attente de la conclusion de ces accords, la politique d'embauche de la société a été freinée, ce qui s'est traduit par une embauche insuffisante dans les trois premiers mois de l'année 2012, et a entraîné une baisse des ventes sur le premier semestre.

Toutefois, depuis la fin du premier trimestre, les signes du succès du plan de redéveloppement sont tangibles :

- le nombre de vendeurs est constamment supérieur à celui de 2011 depuis avril.
- Le nombre de commandes en VAD a été supérieur à N-1 depuis le mois de juin.
- Les commandes en GMS ont atteint l'objectif fixé et renouent avec la hausse.
- En conséquence, et pour la première fois depuis le changement de contrôle, le chiffre d'affaires a été en hausse sur le dernier semestre de l'année.

Par ailleurs, les investissements prévus sur les vignes et le chai ont été réalisés, et ont permis de renouer avec une politique active de reconnaissance de nos produits par les prescripteurs du marché.

Enfin, la baisse des coûts engagée depuis plusieurs exercices a été poursuivie en 2012.

## **II. ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE**

### **1. GROUPE HENRI MAIRE**

Le résultat opérationnel courant consolidé après application des normes IFRS est une perte de (1.486) K€ contre une perte de (1.405 K€) en 2011.

Ceci est essentiellement dû à la baisse du chiffre d'affaires, centrée sur le premier semestre exclusivement.

Le taux de marge a baissé par rapport à 2011, traduisant à la fois l'évolution du mix de circuits de distribution (baisse relative de la vente à domicile et croissance des ventes aux grandes surfaces), et l'augmentation des ventes de vins d'Arbois, au détriment des vins de négoce.

Les frais de structure sont en très forte baisse à 14 277 K€ contre 15.949 K€, ce qui a permis de compenser presque intégralement la baisse de chiffre d'affaires et de marge.

Le résultat net se traduit par un bénéfice de 1.440 K€ contre une perte de (3.582) K€ en 2011.

Il est fortement affecté par :

- L'abandon par ses créanciers de 2.000 K€ au profit de la société.
- La variation de la juste valeur des vignes, prenant en compte le changement de méthode et d'estimation opéré cette année (voir ci-dessous).
- De coûts de départ pour environ 463 k€.

Les principes comptables appliqués par le groupe en 2012 sont identiques à ceux appliqués en 2011, à l'exception de l'application du modèle de la réévaluation prévu par la norme IAS 16 pour certaines catégories d'actifs corporels et des changements d'estimations portant sur la valorisation des actifs biologiques comptabilisés selon les règles prévues par la norme IAS 41.

Afin de fournir une information plus fiable et plus pertinente, les hypothèses et les modalités retenues pour la détermination de la juste valeur du vignoble ont été révisées.

En effet, elle était déterminée jusqu'alors de manière globale pour les terres et les vignes en se fondant :

- sur des valeurs de marché régionales moyennes sur 5 ans publiées annuellement par la SAFER,
- et après application d'un coefficient d'abattement de 50 % pour l'appellation Arbois et de 10 % pour les autres appellations afin d'intégrer des critères qualitatifs ainsi que l'âge de la vigne.

A compter du 1er janvier 2012, la valeur de marché du vignoble résulte d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER qui permet de distinguer la valeur des vignes de celle des terres à vignes.

Les terres à vignes, qui étaient classées au 31 décembre 2011 dans le poste « Actifs biologiques », sont désormais comptabilisées et évaluées à leur juste valeur conformément à IAS 16 et l'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché est inscrit en capitaux propres (« Écarts de réévaluation »).

Les actifs concernés ont été reclassés en immobilisations corporelles nettes à l'ouverture de l'exercice pour un montant de 667 k€ (juste valeur estimée à cette date) et ont été réévalués pour un montant de 1 150 k€ au 31 décembre 2012, soit une incidence nette d'impôt de 767 k€ comptabilisée en capitaux propres.

Les vignes (actifs biologiques) ont été évaluées à la date de clôture à leur juste valeur en appliquant un abattement de 15 % correspondant aux coûts estimés de commercialisation.

Ainsi au 31 décembre 2012, leur valeur est de 4 205 k€ soit une variation de 1 428 k€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent, comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2012 conformément à la norme IAS 41.

Pour 2013, le niveau d'activité devrait s'accroître grâce à la continuation de la politique d'embauche de VRP, et à la reprise de nos parts de marché historiques en GMS.

Dans la mesure où les coûts fixes resteront contenus, le résultat d'exploitation devrait s'améliorer.

Par ailleurs, la Société entend poursuivre son plan d'investissement et mener, le cas échéant, une politique de croissance externe sélective. A cet effet, la Société est actuellement en phase de recherche active de financements.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place et le plan de recapitalisation du Groupe et d'autre part, la reprise progressive de l'activité prévue à compter de l'exercice 2013.

## **2. SOCIETE HENRI MAIRE**

### **2.1. Evolution du chiffre d'affaires - niveau d'activité**

Le chiffre d'affaires net de Henri Maire S.A. est en recul de 3,76 % à 16.538 K€ contre 17.186 K€ l'an passé.

Cette évolution s'explique essentiellement par la mauvaise performance du premier semestre, alors que la seconde moitié de l'année a connu une activité légèrement supérieure à celle enregistrée en 2011 sur la même période.

Les ventes à la GMS se sont redressées et ont atteint leur objectif annuel, tandis que les ventes en VAD ont souffert d'une baisse du panier moyen de facturation, malgré une hausse des commandes.

L'évolution du chiffre d'affaires devrait être positive en 2013 sur les deux segments de vente.

L'évolution du chiffre d'affaires par canal de distribution se présente de la manière suivante :

#### **VENTES AUX CONSOMMATEURS**

Le chiffre d'affaires facturé en vente directe en France finit l'année sur un recul de 6,87 %, contre un recul de 20,2% en 2010, 10,12 % en 2011 et de 9,81% sur le premier semestre 2012

Depuis le mois d'avril, le nombre de VRP présents à l'effectif est continûment supérieur à celui de 2011, tandis que le nombre de commandes enregistrées a été supérieur à celui de 2011 sur la totalité du second semestre (hausse de 5%).

La part des nouveaux clients dans la facturation se monte à 38% et retrouve le niveau de l'année 2008.

En raison notamment du rajeunissement des clients, le panier moyen a baissé de 5% cette année. Dans le contexte économique actuel, l'évolution du panier sera déterminante pour atteindre les objectifs commerciaux de l'année.

La création d'un nouveau réseau en vente en réunion est en cours de test.

#### **MANIFESTATIONS COMMERCIALES**

La Société a participé à 66 foires en 2012 contre 63 en 2011. Le nombre de commandes a diminué de 4,7%.

En complément, se sont développées des réunions autour de mini salons ou d'événements organisés par la Société qui ont permis de compenser partiellement la baisse du nombre de commandes en foires.

#### **SALON DE DÉGUSTATION D'ARBOIS**

Le chiffre d'affaires du salon de dégustation d'Arbois est en baisse de 15,8% à 309 k€.

L'activité liée à la clientèle de passage est restée stable sur 2012.

La clientèle liée au segment des autocaristes est en forte diminution en raison d'une baisse de la fréquentation des autocaristes.

Par ailleurs, de grosses commandes annuelles faites en fin d'année par des collectivités ont volontairement été refusées par la société cette année en raison de leur marge nette trop faible.

## **EXPORTATION**

Un plan de redéveloppement de l'export est en cours de mise en place.

Ses effets ne se matérialiseront pas de manière significative à court terme. Le CA est de 382 K€ contre 398 K€ en 2011.

Toutefois, le chiffre d'affaires export a été en hausse sur le second semestre 2012.

## **LA VENTE À LA GRANDE DISTRIBUTION**

Les ventes de ce canal de distribution ont fortement redémarré, à environ 1,95 M€ contre 1,37 M€ en 2011.

La société pense pouvoir continuer à augmenter les ventes de ce secteur en 2013.

## **PRESTATIONS DE SERVICES**

Les ports facturés ont augmenté de 8,9% malgré la baisse du CA, à la suite de la mise en place d'un plan d'action dans ce domaine.

### **2.2. Analyse du compte de résultat**

Le résultat d'exploitation de la Société affiche une perte de (1.804) M€.

Cette perte est essentiellement expliquée par la baisse du chiffre d'affaires constatée au premier semestre (600 K€), ainsi que par une baisse de 2% du taux de marge brute à cause du changement de mix produit consécutif à la hausse du chiffre d'affaires en GMS.

La très forte baisse des coûts fixes de plus de 1,3M€ n'a pas pu compenser ces effets combinés.

Ajoutons que le résultat d'exploitation social de 2011 (- 1.624 K€) avait bénéficié de reprises de provisions à hauteur de 954 K€.

### **Evolution des frais généraux**

Les principaux commentaires à propos de l'évolution de ces charges sont les suivants :

Les charges de personnel diminuent de 900 K€, passant de 9.319 M€ en 2011 à 8.398 M€ au titre de l'exercice écoulé.

Cette situation résulte :

- d'une baisse forte des coûts de structure ;
- d'une augmentation du nombre de vendeurs sur le second semestre ;
- d'une augmentation du taux de commission, notamment liée à la démographie de notre réseau.

Les frais commerciaux sont maîtrisés et baissent à 1.764 K€ contre 1.883 K€ sur l'exercice précédent, en restant stables en proportion du chiffre d'affaires.

Les autres postes de coûts fixes sont contenus. Les charges fixes, hors salaires, passent de 3.609 K€ en 2011 à 3.223 K€ en 2012.

**Les intérêts et charges financières** sont stables.

**Le résultat exceptionnel** est positif de 2.335 K€

La nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins a été poursuivie. La valeur de réalisation du stock de vin a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins les plus anciens, en appliquant pour chaque millésime en stock un taux progressif de décote à compter de la quatrième année suivant celle de la récolte. Un complément de provision de 120 K€ a été constitué.

Par ailleurs, un montant de 463 K€ a aussi été consacré aux réorganisations nécessaires à la baisse des coûts de structure de l'entreprise.

Des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 1 918 k€ ont été comptabilisés au 31 décembre 2012 en produits exceptionnels. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 K€. A l'issue de ces opérations la dette bancaire résiduelle, dont les modalités de remboursement ont été réaménagées, s'élève à 4 447 K€ au 31 décembre 2012 et est classée en totalité en emprunts et dettes envers les établissements de crédits.

Enfin, des reprises sur provision sur titres de participations et sur créances détenues sur ces dernières ont été reprises, pour des montants respectifs de 601 et de 904 K€. Ces reprises sont principalement dues à l'effet de la revalorisation des vignes et des terres mentionnées ci-dessus.

Dans ces conditions, le résultat net s'établit à 906 K€ contre une perte de (2.967) K€ en 2011.

### **2.3. Principales évolutions des postes du bilan**

Les immobilisations sont stables à 4.795 K€, traduisant le maintien des investissements.

Le stock de la Société est bien tenu, passant de 11.894 K€ en 2011 à 12.093 K€ en 2012.

L'endettement bancaire auprès du pool a baissé de 1.918 K€ à la suite de la renégociation menée en février 2012, ce qui a permis un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels.

Par ailleurs, une opération de cession de bail portant sur des biens immobiliers du Groupe a été réalisée fin juin 2012 et a généré un apport de trésorerie d'un montant net de 438 K€.



<b>Situation du PASSIF Exigible (K €)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>à 1 an au +</b>	<b>+ d'1 an et 5 ans au +</b>	<b>+ de 5 ans</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	4 496	48	1 808	2 639
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Avances et acomptes	363	363	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 062	2 062	-	-
Personnels et comptes rattachés	937	937	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (2)	1 298	1 074	224	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	82	82	-	-
Autres impôts, taxes et assimilées	637	637	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	105	105	-	-
Groupe associés (3)	4 738	888	3 850	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 718</b>	<b>6 196</b>	<b>5 883</b>	<b>2 639</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	572	-	-	-

### **III. AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter entièrement le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à 906 397,55 € au poste « report à nouveau » dont le solde négatif serait ainsi ramené de (4.515.415,24) €, son montant actuel, à un montant de (3.909.017,60) €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

### **IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

#### **SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE**

La **SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE** réalise un bénéfice net de 2 085,39 € après avoir vendu sa production à la SA Henri Maire.

La récolte a été très peu abondante à cause d'une météo défavorable sur l'ensemble de la France.

10 hectares ont été replantés en 2012.

#### **LA SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE BREGAND**

Cette filiale, qui exploite les 4 hectares de vignes bio a poursuivi son activité avec un résultat net déficitaire de (30 663,31) €, légèrement inférieur à celui de 2011 (perte de 32 K€).

#### **LA SOCIETE CIVILE DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHATEAU MONTFORT HENRI MAIRE**

Intégrée dans le périmètre du groupe depuis son acquisition en 2005, son unique activité consiste à louer des terres à la SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE ou à d'autres agriculteurs. Le résultat net est bénéficiaire de 7 495,08 €.

## **EURL AUGUSTE PIROU**

Après avoir été très affectée par le manque de vin blanc en 2011, la société AUGUSTE PIROU a connu une très forte hausse de son activité en 2012 avec un chiffre d'affaires hors taxe s'élevant à 1.048 K€ sur l'exercice écoulé contre 825 K€ en 2011. Le résultat net est néanmoins négatif de (4 243,62) €, en raison d'une baisse des marges.

## **SARL MICHEL TISSOT & FILS**

La société MICHEL TISSOT & FILS enregistre un chiffre d'affaires en très forte hausse à 893 K€ contre 543 K€ en 2011. Le résultat net est bénéficiaire de 61 333,69 €.

## **SARL GEVIN**

Le chiffre d'affaires hors taxe de GEVIN baisse à 35K€ pour 2012 contre 46 K€ en 2011, pour une perte réduite à 9 471,50 € contre 11K€ en 2011.

## **HENRI MAIRE GmbH**

Cette société est en cours de liquidation et n'a plus d'activité.

## **SARL DHERBEY**

La société DHERBEY voit son chiffre d'affaires diminuer à 124 K€ en 2012 et affiche au titre de l'exercice écoulé une perte nette de (14 876,78) €.

## **V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Figurent ci-dessous les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe HENRI MAIRE peut être confronté.

### **1. RISQUES LIES A L'APPROVISIONNEMENT**

#### **1.1. Risques liés à l'approvisionnement**

Il est crucial pour le Groupe HENRI MAIRE d'assurer un approvisionnement en raisin pérenne.

La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

Toutefois, le Groupe possède (à travers les SCV qu'il détient) une part significative des parcelles de vigne qui fournissent le raisin, le reste des parcelles étant loué à différents propriétaires.

Depuis plusieurs années, plus de 95 % de l'approvisionnement des vins du Jura est assuré par les vignes soit détenues en propre par le groupe, soit louées à long terme au travers de baux emphytéotiques. Cette tendance s'accroît d'ailleurs depuis deux ans en dépassant 98 %.

Par ailleurs, le groupe exerce aussi de manière régulière une activité de négoce lui permettant de compléter ses volumes d'approvisionnement et ce sans exposition particulière, eu égard au nombre et à la fiabilité éprouvée de ses fournisseurs.

Pour ce qui concerne les matières sèches, seule notre bouteille, qui est un modèle déposé, est produite par un fournisseur unique (Vérallia / Saint Gobain Emballages). Cependant, compte tenu de la nature de ce fournisseur et de sa fiabilité éprouvée, nous ne nous sentons pas particulièrement exposés.

## **1.2. Risques liés à la production**

La maîtrise des risques liés à la production passe non seulement par la sécurité des approvisionnements mais aussi par une recherche de fiabilité en ce qui concerne les installations. Tout le processus de production, de la réception des vendanges à l'expédition des bouteilles, est réalisé au Domaine de Boichailles. Ainsi, les stocks de vin sont suivis très précisément, et le personnel du Groupe peut détecter à tout moment les anomalies éventuelles et mettre en place les actions nécessaires.

## **1.3. Risques liés à l'environnement**

Le Groupe maîtrise sa production de déchets, liés aussi bien à la production de vin qu'à l'emballage des produits. En ce qui concerne le traitement des eaux usées, il est à noter que le raccordement à la station d'épuration d'ARBOIS sera réalisé d'ici le 31 décembre 2013. A ce titre, la société HENRI MAIRE estime que le défaut de raccordement d'ici là ne présente pas de risque environnemental significatif car les eaux usées concernées sont les eaux servant au refroidissement des cuves dans le cadre du processus de vinification, activité peu ou pas polluante puisqu'elles ne contiennent éventuellement que des éléments liés à la vinification (dépôt de vin, mou...).

## **2. RISQUES COMMERCIAUX ET CONCURRENTIELS**

### **2.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants**

Compte tenu de ses activités, le Groupe estime ne pas être soumis de manière significative à ce type de risques. En effet, le Groupe élève lui-même le vin qu'il distribue, étant ainsi son propre fournisseur et maîtrise ses approvisionnements en négoce.

### **2.2. Risques clients**

Le Groupe estime être faiblement exposé au risque clients, ceux-ci payant au comptant. De plus, le grand nombre de clients assure une bonne maîtrise des risques clients.

### **2.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion**

Le principal risque lié aux stocks et à leur gestion est le risque d'invendus. Récemment, la réduction de la force de vente inhérente aux difficultés de la société a fait apparaître un excédent de capacité.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

En 2011, une nouvelle politique a été mise en place tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins et des incidences qui en découlent sur la politique commerciale de la société, cette valeur de réalisation a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins selon leur nature.

Le montant global des dépréciations et pertes sur stocks comptabilisées au 31 décembre 2012 s'élève à 1.379 K€.

## **2.4. Saisonnalité du chiffre d'affaires**

L'activité est saisonnière. Cette saisonnalité est liée notamment aux foires aux vins importantes à l'automne qui génèrent sur l'ensemble du marché des habitudes d'achat plus fortes à l'automne et à l'importance des ventes de fin d'année en vente à domicile. Cela se traduit par une réalisation habituelle du chiffre d'affaires de l'ordre de 40 à 45% sur le premier semestre et de 55 à 60% sur le deuxième semestre, avec une période de faible activité du 15 juillet au 30 août.

## **2.5. Risques liés au départ de commerciaux**

Comme dans la plupart des entreprises ayant une activité commerciale, le risque de départ de commerciaux vers la concurrence ne peut pas être écarté. A ce titre, la Société veille à protéger ses activités de toute concurrence déloyale en (i) insérant, quand cela est possible, des clauses de non concurrence dans les contrats qu'elle conclue avec ses salariés et en (ii) mettant en œuvre, s'il y a lieu, toute démarche et/ou action éventuellement judiciaire, qui s'avérerait nécessaire pour faire valoir ses droits.

## **3. RISQUES FINANCIERS**

### **3.1. Risque de liquidité**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure à ce jour de faire face à ses échéances à venir.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un avenant à ce protocole d'accord a été signé le 21 février 2012.

Les principales modalités de cette restructuration financière reprises dans cet avenant n°2 sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 K€ consentis par les organismes bancaires. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 K€.
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels. Environ 1 350 K€ de crédits auront une échéance fixée à décembre 2018 et ne seront pas amortissables. Le solde, soit 3 800 K€, aura une échéance fixée en juillet 2020 ou en juin 2021, et sera amortissable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Une avance complémentaire en compte-courant de 2.600 K€ de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, portant ainsi le montant total de sa créance en compte-courant à 3 500 K€, ledit compte-courant étant bloqué jusqu'au 5 janvier 2015 ;

Les crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

### **3.2. Risque de taux**

Les passifs financiers du Groupe sont uniquement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT.

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

### **3.3. Risque de change**

Le Groupe estime que le risque de change n'est pas significatif. En effet, les ventes à l'export représentent moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe, et plus de 60% des ventes à l'export sont réalisées en zone Euro. Les achats sont quant à eux entièrement libellés en euro.

### **3.4. Risque de crédit**

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

### **3.5. Juste valeur des actifs et passifs financiers**

Les créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

## **4. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX**

### **4.1. Faits exceptionnels et litiges**

Néant.

### **4.2. Risques liés à la propriété intellectuelle**

Le Groupe n'est pas soumis à ce type de risques, étant propriétaire de ses marques.

### **4.3. Réglementation et risques liés à son évolution**

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations spécifiques (Loi Evin, réglementations sur la production, la détention et la distribution de produits alcoolisés, code de la consommation...) susceptibles d'évoluer. Le Groupe estime maîtriser l'environnement réglementaire.

### **4.4. Risques fiscaux et sociaux**

Dans le cadre de contrôles périodiques, la Société HENRI MAIRE a subi trois contrôles (DOUANES, CONTROLE FISCAL, CONTROLE URSSAF) portant sur les exercices 2008-2010.

L'ensemble des couts liés à ces contrôles a été comptabilisé et fera l'objet d'un paiement échéancé sur plus de trois années.

#### **4.5. Risques informatiques**

La plupart des programmes informatiques utilisés par le Groupe a été développée en interne par une équipe dédiée. La présence de cette équipe dédiée permet d'assurer une très bonne réactivité face à d'éventuelles pannes informatiques.

#### **5. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES**

Outre les assurances traditionnelles (RC, bâtiments, ...) la société dispose d'une assurance Perte d'Exploitation la couvrant à hauteur de 22 M€.

#### **VI. AUTRES INFORMATIONS**

##### **1. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

##### **2. Activités en matière de recherche et développement**

Néant.

##### **3. Prises de participation au cours de l'exercice**

Néant.

##### **4. Informations relatives aux détenteurs du capital et des droits de vote**

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et à la connaissance de la Société, seule la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT détenait plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié et des deux tiers du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2012 et aucun actionnaire ne détenait plus des dix neuf vingtièmes du capital et des droits de vote.

##### **5. Aliénation d'actions et participations croisées**

La SARL GEVIN contrôlée par la SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE HENRI MAIRE, filiale de la SA HENRI MAIRE, possède 25.456 actions de notre Société, lesquelles sont, conformément à la loi, privées du droit de vote.

Par ailleurs, sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions. A ce titre, la Société détenait au 31 décembre 2012 un total de 16.707 de ses propres actions, lesquelles sont également, conformément à la loi, privées du droit de vote.

##### **6. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés**

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié ne participe au capital social de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

##### **7. Informations concernant les mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux font l'objet de l'Annexe II.

## 8. Informations sur l'environnement

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous indiquons les méthodes utilisées par la Société pour éliminer ses déchets.

Pour les déchets de papier, verre, carton, plastique, etc., nous récoltons sélectivement ceux-ci dans cinq bennes qui sont régulièrement enlevées par la société chargée de leur recyclage.

Pour les déchets liés à notre activité de vinificateur, nous distillons la majorité des marcs et des lies. Pour la campagne 2012, comme sur les derniers exercices, la distillation a été confiée à un opérateur spécialisé.

Pour notre activité liée à l'embouteillage, nous éliminons nos déchets par épandage sur des terrains nous appartenant ou loués à des agriculteurs.

Le raccordement à la station d'épuration d'Arbois est en cours de réalisation.

## 9. Informations sociales

Au 31 décembre 2012, l'effectif s'élevait à :

	2012	2011
Cadres	16	19
Agents de maîtrise et techniciens	16	20
Employés/ouvriers	52	57
TOTAL	84	96

Le nombre moyens de VRP s'est élevé à 215 sur l'exercice 2012 contre 217 en 2011. Après un net repli sur le premier trimestre 2012, les effectifs ont toujours dépassé ceux de l'année 2011 à partir du mois de mai.

Le montant versé au Comité d'entreprise représente 1,20 % de la masse salariale soit 68 245 € ; auquel s'ajoutent les remboursements des heures de délégation VRP aux membres du Comité d'entreprise et délégués du personnel pour un montant de 65 040 € hors charges sociales, et les frais de déplacements pour 17 281 €.

## 10. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il y a eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 des dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 26 000 €.

## 11. Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

Ces éléments figurent en Annexe III du présent rapport.

## 12. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices figure en Annexe IV du présent rapport.

### 13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en Annexe V du présent rapport.

Le Conseil d'Administration

#### **Annexes :**

Annexe I	Liste des mandats sociaux
Annexe II	Rémunération, avantages en nature et jetons de présence versés aux mandataires sociaux
Annexe III	Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices
Annexe IV	Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
Annexe V	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital
Annexe VI	Cours de bourse de l'action HENRI MAIRE de Septembre à Mars
Annexe VII	Chiffres d'affaires de la SA HENRI MAIRE



**ANNEXE I**  
**LISTE DES MANDATS SOCIAUX**

**1. Monsieur Patrick COUPIER, Président-Directeur Général**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Président	- Henri Maire Développement (SAS) - Société de Sous-Traitance Aéronautique
Gérant	- Verdosso Industries - Verdosso Management - Arvan C et C

**2. Monsieur Alain FRIBOURG, administrateur**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Président	- TES ELECTRONIC SOLUTIONS (SAS) - CIRPACK (SAS) - E2P (SAS) - Omnium Français d'emballage en cellulose (SAS) - Windhurst Industrie (SAS)
Administrateur	- CABCL (SA) - HENRI MAIRE (SA) - DARTESS (SA)
Gérant	- ARTHA (SARL)
Représentant légal	- TECHNOLOGY ELECTRONIC SOLUTIONS BV
Directeur Général	- Windhurst (SAS)

**3. Monsieur Olivier MARCHAND, administrateur**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Président	- Ateliers des Epices et Condiments (AEC) - MARCO POLO EQUITY
Gérant	- Bellerive Food - Bellerive Capital - OM Conseil - Etoile 7

**4. Monsieur Didier MUSIELAK, administrateur**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Gérant	- ARKALON Sarl

**5. Monsieur François-Xavier HENRY, Directeur Général Délégué**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Gérant	- EDWOP Sarl

**6. Monsieur Jean-François DUBANT, Directeur Général Délégué**  
Néant.

## ANNEXE II

### REMUNERATION, AVANTAGE EN NATURE ET JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux ont été les suivants :

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2012	
	Montant dus	Montants versés
<b>Patrick COUPIER</b> Président-Directeur Général depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2010		
Rémunération fixe	30.045,00 €	30.045,00 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
<b>Jean François DUBANT</b> Directeur Général Délégué depuis le 4 mars 2011		
Rémunération fixe	124.987,55 €	124.987,55 €
Rémunération variable	22.500,00 €	22.500,00 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	4.783,22 €	4.783,22 €
<b>François-Xavier HENRY</b> Directeur Général délégué depuis le 19 octobre 2011		
Rémunération fixe	126.000,03 €	126.000,03 €
Rémunération variable	15.000,00 €	15.000,00 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €

Les membres du Conseil d'administration ont perçu les sommes suivantes :

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice  2012</b>
<b>Alain FRIBOURG</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	12.040 €
<b>Olivier MARCHAND</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	19.269 €
<b>Patrick COUPIER</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
<b>Didier MUSIELAK</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>31.309 €</b>

### ANNEXE III

#### DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE A LA CLOTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

<b>En K€</b>	<b>Total</b>	<b>Non échus</b>	<b>Echus</b>	<b>- 1 mois</b>	<b>1 à 3 mois</b>	<b>+ de 3 mois</b>
Dettes fournisseurs 31/12/2011	1.535	742	793	534	237	22
Dettes fournisseurs 31/12/2012	2.062	1.268	794	492	302	0

**ANNEXE IV****TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>En K€</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social .....	7 880	7 880	9 760	9 760	9 760
b) Nombre d'actions émises .....	788 000	788 000	5 741 066	5 741 066	5 741 066
c) Nombre d'obligations convertibles en actions .....					
<b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes .....	28 069	25 030	20 147	17 184	16 538
b) Bénéfices avant impôts, participation, amortissements et provisions	- 1 258	- 1 072	- 2 725	- 2 687	- 395
c) Impôts sur les bénéfices .....	- 21	- 49	-28	-120	- 35
d) Participation des salariés .....					
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions .....	- 1 072	- 1 310	- 6 261	- 2 967	906
f) Montant des bénéfices distribués .....	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions ...	- 1,57	- 1,36	- 0,47	- 0,43	- 0,06
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions .....	- 1,36	- 1,66	-1,09	-0,52	0,16
c) Dividendes versé à chaque action .....	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (Hors VRP) .....	151	139	108	97	84
b) Nombre de VRP	214	272	223	217	215
c) Montant de la masse salariale .....	9 385	9 565	7 343	7 118	6 445
d) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux .....	3 163	2 933	2 227	2 201	1 953

## ANNEXE V

### TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

#### - Délégations en cours

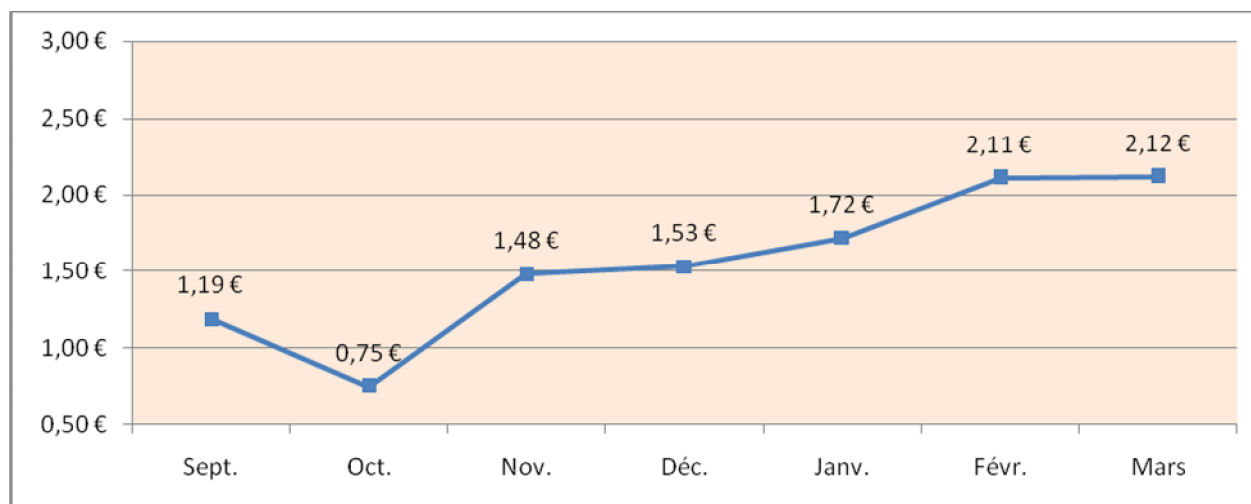
DATE DE L'AGE	MONTANT MAXIMUM	DUREE	OBSERVATIONS
29 juin 2011	3.000.000 €	26 mois	Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (OPERATION NON RESERVEE)
27 juin 2012	700.000 €	18 mois	Délégation de compétence au conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital prenant la forme d'actions ou de bons de souscription d'actions de la Société, avec suppression du préférentiel de souscription des actionnaires (OPERATION RESERVEE A TOUT OU PARTIE DES SALARIES ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE ET/OU DE SES FILIALES)
27 juin 2012	3 % du capital social tel qu'il existera au jour de l'émission	18 mois	Délégation à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

#### - Utilisation des délégations au cours de l'exercice

Néant.

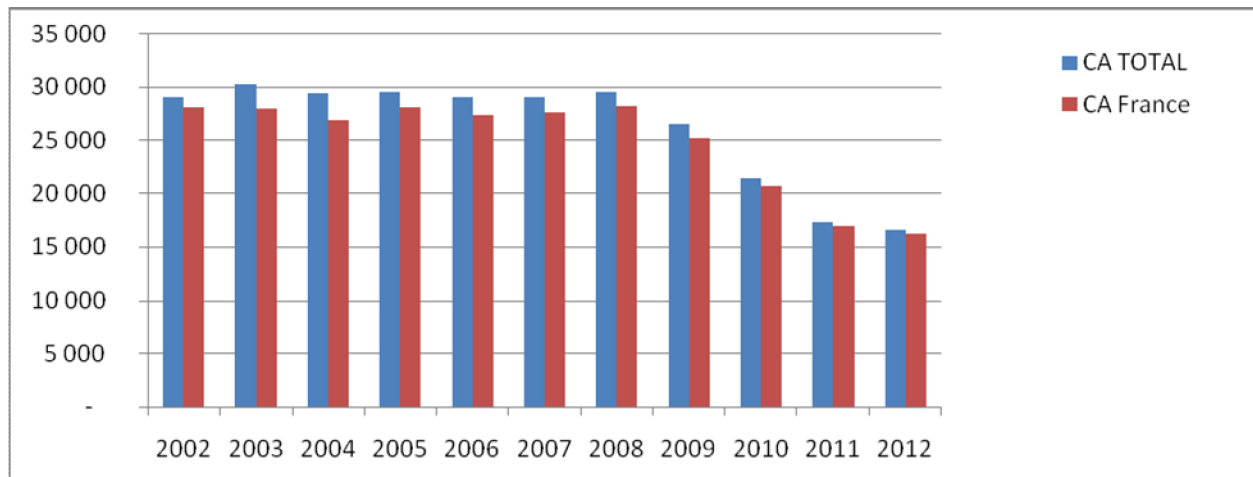
## ANNEXE VI

### COURS DE BOURSE DE L'ACTION HENRI MAIRE DE septembre à Mars



**ANNEXE VII**

**CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA SA HENRI MAIRE (en milliers d'euros)**



## Activité du Groupe HENRI MAIRE

La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<b>ACTIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Goodwill	3.1	52	52
Immobilisations incorporelles nettes	3.1	640	602
Actifs biologiques	3.2	4 205	3 444
Immobilisations corporelles nettes	3.1	4 316	2 051
Autres actifs financiers non courants		187	119
Impôts différés actifs	5.2	1 043	149
<b>Total actifs non-courants</b>		<b>10 443</b>	<b>6 417</b>
Stocks et encours	3.3	12 521	12 053
Clients et comptes rattachés	3.4	1 857	1 854
Autres actifs courants	3.4	852	952
Actifs financiers courants		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	1 700	743
<b>Total actifs courants</b>		<b>16 930</b>	<b>15 602</b>
<b>Total actifs</b>		<b>27 373</b>	<b>22 019</b>

<b>PASSIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Capital	4.1	9 760	9 760
Primes liées au capital		0	0
Ecart de réévaluation		1 150	0
Réserves consolidées		-3 716	249
Résultat net part du groupe		1 440	-3 582
Capitaux propres part du groupe		<b>8 634</b>	<b>6 427</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>		<b>8 634</b>	<b>6 427</b>
Dettes financières non courantes	4.3	9 691	8 080
Provisions et autres passifs non courants	4.2	1 346	964
Impôts différés passifs	5.2	1 043	149
<b>Total passifs non-courants</b>		<b>12 080</b>	<b>9 193</b>
Provisions courantes		174	493
Fournisseurs		2 131	1 455
Autres passifs courants	4.4	3 977	3 652
Autres passifs financiers courants	4.3	377	799
<b>Total passifs courants</b>		<b>6 659</b>	<b>6 399</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>27 373</b>	<b>22 019</b>



## 2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2012	31.12.2011
<b>Ventes de marchandises</b>		15 915	17 078
Autres produits de l'activité		700	878
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>16 615</b>	<b>17 956</b>
Coût des marchandises vendues		-3 162	-2 805
<b>Marge commerciale</b>		<b>13 453</b>	<b>15 151</b>
Charges de personnel	5.1.1	-9 760	-10 713
Autres charges et produits opérationnels courants		-3 419	-3 933
Impôts et taxes		-1 098	-1 303
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions</b>		<b>-824</b>	<b>-798</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions		-662	-607
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1 486</b>	<b>-1 405</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	5.1.2	1 504	-2 038
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	3.2	1 428	221
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 446</b>	<b>- 3 222</b>
Coût de l'endettement net		-389	-358
<b>Résultat des activités avant impôts</b>		<b>1 057</b>	<b>-3 580</b>
Impôts sur les bénéfices	5.2	383	-2
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 440</b>	<b>-3 582</b>
Dont part revenant aux minoritaires		0	0
<b>Dont Résultat Net Part du Groupe</b>		<b>1 440</b>	<b>-3 582</b>
Résultat net par action (en euro)		0.25	-0.62

### 3. ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 440</b>	<b>-3 582</b>
Variation de la valeur des terres à vignes	1 150	0
Effet d'impôt	-383	0
<i>(se référer aux notes 2.7.3 et 2.7.5)</i>		
	<b>767</b>	<b>0</b>
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres</b>	<b>767</b>	<b>0</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2 207</b>	<b>-3 582</b>
Dont part du groupe	2 207	-3 582
Dont part revenant aux minoritaires	0	0

### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes Liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>9 760</b>	<b>4 713</b>	<b>-</b>	<b>-4 455</b>	<b>10 018</b>	<b>3</b>	<b>10 021</b>
Variation de capital		-4 713		4 713			
Résultat net de l'exercice				-3 582	-3 582		-3 582
Variation de % d'intérêts				-9	-9		-9
Variation de périmètre						-3	-3
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>9 760</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-3 333</b>	<b>6 427</b>	<b>-</b>	<b>6 427</b>
Résultat net de l'exercice				1 440	1 440		1 440
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres (Note 1)			1 150	-383	767		767
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>9 760</b>	<b>-</b>	<b>1 150</b>	<b>-2 276</b>	<b>8 634</b>	<b>-</b>	<b>8 634</b>

Note 1 : Incidence nette de la réévaluation des terres à vignes (cf. Etat global des gains et pertes consolidés et se référer aux notes 2.7.3 et 2.7.5).

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
<b>Résultat net de la période Part du groupe</b>	<b>1 440</b>	<b>-3 582</b>
Part des minoritaires	0	0
Charges nettes liées aux amortissements, provisions et abandons de créances	-1 425	454
Variations des impôts différés	-383	-48
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	-56	-862
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-1 428	-221
<b>Capacité d'autofinancement (Note 1)</b>	<b>-1 852</b>	<b>-4 259</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>807</b>	<b>1 064</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-1 045</b>	<b>-3 195</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-1 367	-1 434
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	179	2 388
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 188</b>	<b>954</b>
Dividendes versés		
Augmentation de capital		
Variation des comptes courants d'actionnaires (Note 2)	2 600	
Variation des dettes financières (Note 2)	590	634
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>3 190</b>	<b>634</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>957</b>	<b>-1 607</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>743</b>	<b>2 350</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 700</b>	<b>743</b>
<b>Détail de la trésorerie nette</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	836	743
Valeurs mobilières de placement	864	
Soldes créditeurs de banques		
<b>Total</b>	<b>1 700</b>	<b>743</b>

**Note 1:** Au 31 décembre 2012, hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 463 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 389 k€. Cette capacité d'autofinancement est retraitée de l'incidence des abandons de créances comptabilisés pour un montant de 2 000 k€ au 31 décembre 2012.

Sur l'exercice 2011, hors incidence des coûts de restructuration et hors dépréciation de stocks, la capacité d'autofinancement générée par l'activité était négative de 1 327 k€.

**Note 2:** Ces montants correspondent aux mesures mises en place dans le cadre de l'aménagement du plan de de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont décrites ci-après.

### Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2012.

Hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 463 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 389 k€, soit une quasi stabilité par rapport à la capacité d'autofinancement dégagée par l'activité au 31 décembre 2011.

Cette capacité d'autofinancement négative est cependant compensée pour partie par la variation positive du BFR liée à l'activité qui est positive de 807 k€. Cette variation du BFR est à comparer avec une variation négative du BFR normatif (hors dépréciations de stocks) de 846 k€ au 31 décembre 2011.

L'incidence détaillée de la variation du BFR liée à l'activité sur l'exercice 2012 est la suivante :

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
Incidence de la variation des stocks	-467	-856
Incidence des pertes et dépréciations de stocks à caractère exceptionnel		1 910
Incidence de la variation des clients et autres créances nets	72	360
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	1 202	-350
<b>Total</b>	<b>807</b>	<b>1 064</b>

Sur l'exercice 2011, une dépréciation des stocks de vins en fonction de leurs perspectives d'écoulement pour les millésimes les plus anciens, d'un montant de 645 k€, avait été constituée. Des pertes sur des vins détruits ou écoulés en distillerie, pour un montant de 1 265 k€, avaient également été enregistrées sur l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces provisions et pertes résultent de la mise en place d'une nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins. Les provisions pour dépréciation de stocks n'ont pas fait l'objet de variations significatives sur l'exercice 2012.

Ainsi au total, la variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe est négative à hauteur de 1 045 k€ au 31 décembre 2012, soit une amélioration de 2 150 k€ par rapport aux 3 195 k€ enregistrés en 2011.

Les investissements opérationnels du Groupe se sont élevés à 1 367 k€, contre 1 434 k€ sur la même période en 2011. Ils ont concerné principalement les vignes (replantation et matériel agricole), le chai (cuverie, filtre tangentiel, stockage sous bois) et le commerce (fichiers clients).

Nets des cessions d'actifs, ils représentent sur l'exercice 2012 une sortie nette de trésorerie de 1 188 k€.

Sur l'exercice 2011, les cessions d'actifs, nets des investissements opérationnels du Groupe, avaient généré un gain de trésorerie de 954 k€ qui résultait principalement des cessions de plantations de vignes effectuées par le Groupe et qui avaient généré une plus-value globale de 1 086 k€.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 3 190 k€. Cette évolution reflète les effets du plan de recapitalisation du Groupe négocié depuis la fin de l'exercice 2011 et concrétisé par la signature, le 21 février 2012, d'un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010.

Ainsi, l'aménagement du plan de restructuration de la dette financière du Groupe s'est notamment traduit sur l'exercice 2012 :

- par des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant de 2 600 k€,
- par des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires,
- par un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle,
- et par une opération de cession bail portant sur des biens immobiliers pour un montant net de 438 k€.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation positive de la trésorerie de 957 k€ principalement issue des effets du plan de recapitalisation du Groupe.

À l'issue des opérations de l'année 2012, la trésorerie nette s'élève à 1 700 k€.

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprennent la Société HENRI MAIRE et ses filiales (l'ensemble désigné comme le Groupe).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichaïlles – 39600 ARBOIS.

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2013.

### 1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

#### *Faits marquants de l'exercice 2012.*

Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Cet avenant prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les principales incidences de cette nouvelle restructuration financière reprises dans cet avenant n° 2 sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 2 000 k€ ont été comptabilisés au 31 décembre 2012 en produits opérationnels non courants. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€. A l'issue de ces opérations la dette bancaire résiduelle, dont les modalités de remboursement ont été réaménagées, s'élève à 5 146 k€ au 31 décembre 2012 et est classée en totalité dans la catégorie des passifs financiers non courants ;
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels ;
- un apport de financement par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'un montant de 2 600 k€, portant ainsi son avance en compte-courant à 3 850 k€ au 31 décembre 2012, ce dernier étant bloqué à hauteur de 3 500 k€ jusqu'au 5 janvier 2015. Cette avance est classée en passifs financiers non courants au 31 décembre 2012 ;
- et par la réalisation d'une opération de cession bail portant sur des biens immobiliers du Groupe. Cette opération, réalisée fin juin 2012, a généré un apport de trésorerie d'un montant net de 438 k€.

Sur le plan de ses activités opérationnelles, le Groupe a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. L'incidence de ces mesures sur le résultat opérationnel du Groupe est négative de 463 k€ au 31 décembre 2012.

### ***Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.***

Aucun évènement postérieur à l'exercice significatif n'est à signaler.

**Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place et le plan de recapitalisation du Groupe et d'autre part, la reprise progressive de l'activité prévue à compter de l'exercice 2013.**

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 REFERENTIEL COMPTABLE**

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE sont conformes aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) les interprétations d'application obligatoire à la date de clôture. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés à l'exception des changements de méthodes comptables et d'estimations présentés dans les notes 2.7 et suivantes.

#### **2.1.1 Evolution en 2012 du référentiel comptable applicable au Groupe HENRI MAIRE.**

##### ***Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2012***

L'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir en cas de transferts des actifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2011, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

##### ***Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application optionnelle en 2012.***

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012 ;
- IAS 19 Révisée « Avantages du personnel » applicables à compter du 1er janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012.
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ». Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les

participations dans les autres entités". La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier, 2014.

- IFRS 10 «Consolidated Financial Statements». La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- IFRS 11 « Joint Arrangements » annule et remplace IAS 31 "Participation dans des coentreprises" et SIC - 13 "Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des coentrepreneurs", la date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2014.
- IFRS 12 « Disclosure of Interests in Other Entities». L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. IFRS 12 est applicable à partir du 1er janvier 2014.
- IFRS 13 « Fair Value Measurement ». La date d'application fixée par l'IASB concerne les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.
- Amendements à IAS 12 « Impôts différés liés à des actifs réévalués ». Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif réévalué est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon, ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Ces normes n'ont pas été anticipées par le Groupe et ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences significatives lorsqu'elles seront appliquées.

#### ***Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne***

- Amendements à IFRS10, IFRS11, IFRS 12-Transition applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1er janvier 2015 et non adoptée encore par l'Union Européenne

## **2.2 BASES D'ÉVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS**

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs biologiques et des dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (*note 2.7.11*) ;
- La valorisation des terres à vignes et des actifs biologiques (*note 2.7.3 et note 2.7.5*) ;
- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (*note 2.7.4*) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (*note 2.7.7*) et des créances clients (*note 2.7.8*) ;
- Les dettes financières renégociées (*note 2.7.13*).

Par ailleurs, la dette bancaire du Groupe est enregistrée aux conditions de marché, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation. Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé par référence aux conditions du nouvel avenant signé le 21 février 2012.

Cependant, ces hypothèses, estimations ou appréciations, établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

### **2.3 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entités dans lesquelles HENRI MAIRE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque HENRI MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

### **2.4 HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES**

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du Groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

### **2.5 METHODES DE CONVERSION**

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2012.

La conversion en euros des actifs et passifs des sociétés étrangères hors zone euro est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres en « Ecart de conversion » et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

Le Groupe ne contrôle plus de filiale hors zone Euro depuis la fin de l'exercice 2010.



## 2.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETE	TYPE SOCIALE	SIEGE SOCIAL N° Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTRÔLE	METHOD E CONSO
HENRI MAIRE	SA	Arbois 625580279	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	100,00	100,00	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	100,00	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	100,00	100,00	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 762202202	Commerce vins	100,00	100,00	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	100,00	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,

IG : méthode d'intégration globale

## 2.7 METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les principes comptables appliqués par le groupe au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2011 à l'exception de l'application du modèle de la réévaluation prévu par la norme IAS 16 pour certaines catégories d'actifs corporels (*se référer à la note 2.7.3*) et des changements d'estimations portant sur la valorisation des actifs biologiques comptabilisés selon les règles prévues par la norme IAS 41 (*se référer à la note 2.7.5*).

### 2.7.1 Goodwill

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente le goodwill. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Goodwill ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les goodwill ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 31 décembre 2012, ce poste est constitué par les fonds de commerce historiques exploités par le groupe (52 k€).

### 2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ayant une durée d'utilité déterminable, elles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et

dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

### 2.7.3 Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux terres à vignes, constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition. Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

#### ***Terres à vignes***

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les terres à vignes, qui étaient classées au 31 décembre 2011 dans le poste « Actifs biologiques » (*se référer à la note 2.7.5*), sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur conformément à IAS 16.31-42. Cette valeur résulte d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER. Le passage à la norme IAS 16 modèle de la réévaluation a pour conséquence d'inscrire l'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si, à la suite de cette réévaluation, la valeur comptable de ces actifs diminue, cette diminution doit être comptabilisée en résultat. Toutefois, une réévaluation négative doit être directement imputée en capitaux propres sous la rubrique écart de réévaluation dans la mesure où l'écart de réévaluation présente un solde créditeur pour ces mêmes actifs.

Les actifs concernés (terres à vignes) ont ainsi été reclassés en immobilisations corporelles nettes à l'ouverture de l'exercice pour un montant de 667 k€ correspondant à leur juste valeur estimée à cette date et ont été réévalués pour un montant de 1 150 k€ au 31 décembre 2012, soit une incidence nette d'impôt de 767 k€ comptabilisée en capitaux propres.

## 2.7.4 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, notamment les goodwill.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, qui seront générés par ces actifs en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe par référence à des transactions similaires récentes réalisées à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

## 2.7.5 Actifs biologiques

Les vignes exploitées pour les vins produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture.

Cette norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Conformément à cette norme, les vignes exploitées par le Groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Afin de fournir une information plus fiable et plus pertinente, les hypothèses et les modalités retenues pour la détermination de la juste valeur des vignes ont été révisées sur l'exercice 2012.

En effet, sur les exercices antérieurs, cette juste valeur du vignoble était déterminée de manière globale pour les terres et les vignes en se fondant :

- sur des valeurs de marché régionales moyennes sur 5 ans obtenues à partir des données publiées chaque année par la FNSAFER,
- et après application d'un coefficient d'abattement de 50 % pour l'appellation Arbois et de 10 % pour les autres appellations afin de prendre en considération des critères qualitatifs (localisation, état) en fonction des différentes appellations ainsi que l'âge de la vigne selon les modalités suivantes :

période	Phase de la vigne	valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la valeur de marché des vignes résulte d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER qui permet de distinguer spécifiquement la valeur des vignes de celle des terres à vignes. Ainsi, les vignes ont été évaluées à la date de clôture à leur juste valeur en appliquant à la dite valeur un abattement de 15 % correspondant aux coûts estimés de commercialisation.

Ainsi au 31 décembre 2012, la juste valeur des vignes déterminée selon les modalités décrites ci-dessus s'élève à 4 205 k€ soit une variation de 1 428 k€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Cette variation a été comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2012 conformément à la norme IAS 41.

Les terres à vignes ont été reclassés en immobilisations corporelles nettes à l'ouverture de l'exercice pour un montant de 667 k€ correspondant à leur juste valeur estimée à cette date et ont été comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture selon le modèle de la réévaluation prévu par la norme IAS 16 pour certaines catégories d'actifs corporels (*se référer à la note 2.7.3*)

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

### **2.7.6 Actifs financiers non courants**

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

### **2.7.7 Stocks et en-cours**

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- Les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la

nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,

- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits "en grande quantité de manière répétitive" n'entrant pas dans son champ d'application.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Cette valeur de réalisation est déterminée en appliquant pour chaque millésime et chaque nature de produit commercialisé en stock un taux progressif de décote en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins selon leur nature.

### **2.7.8 Créances clients**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

### **2.7.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur valeur de marché.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

### **2.7.10 Actions propres**

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est

comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

### **2.7.11 Provisions et autres passifs non courants**

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

#### ***Provision pour engagements de retraite***

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance. Elle se montait au 31 décembre 2012 à 962 k€.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collègue;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2011);
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP;
- Un taux d'actualisation de 2.8 % a été retenu en 2012 (taux de 4 % en 2011).

#### ***Dettes d'exploitation à plus d'un an***

Ce poste est constitué des éléments suivants :

- de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement ;
- et des dettes fiscales et sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés pour un montant de 224 k€.

### **2.7.12 Provisions courantes**

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

### **2.7.13 Dettes financières**

Dans le cadre du plan de restructuration de la dette financière du Groupe, les négociations avec les organismes bancaires avaient permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011, afin de consolider le besoin en fonds de roulement du Groupe, le plan de restructuration de la dette financière a été aménagé et un 1<sup>er</sup> avenant à ce protocole d'accord avait été signé le 10 juin 2011.

Comme évoqué dans la partie relative aux faits marquants de l'exercice 2012, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012. Cet accord prévoit des apports complémentaires de financement de la part de l'actionnaire principal, une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme de nouveaux abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Cette restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

S'agissant d'une renégociation globale de la dette du Groupe entraînant une modification substantielle des termes et conditions des contrats initiaux, les dettes financières ayant fait l'objet de cette renégociation ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 5 146 k€ au 31 décembre 2012, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé par référence aux conditions du nouvel avenant signé le 21 février 2012.

Cette analyse a conduit le groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les dettes abandonnées par les établissements bancaires en 2010 avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 k€) et sont liées à la survenance d'évènements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2012. Les abandons de créances avaient été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010. Un traitement comptable identique a été appliqué pour les nouveaux abandons de créances d'un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires avec clauses de retour à meilleure fortune dans le cadre de l'avenant signé le 21 février 2012. En effet, les conditions dans lesquelles ces clauses seraient applicables ne sont pas réunies à la date du présent rapport. Cette situation sera réexaminée périodiquement étant précisé que les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE à un prix par action supérieur à 3.40 €, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€.

Les dettes financières ainsi évaluées sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants. Ce poste intègre notamment les avances en compte-courant de l'actionnaire principal pour un montant nominal de 3 850 k€ ;
- Emprunts et dettes financières court terme et crédits court terme de trésorerie, qui sont classés en passifs courants.

#### **2.7.14 Impôts différés**

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporaires ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Au 31 décembre 2012, des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables du groupe ont été constatés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le groupe.

#### **2.7.15 Produits des activités ordinaires**

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

#### **2.7.16 Soldes intermédiaires du compte de résultat**

##### ***Coût des marchandises vendues***

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues ainsi que les frais de transports sur achats et sur ventes.

##### ***Résultat opérationnel courant***

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

##### ***Autres charges et produits opérationnels non courants***

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Cette ligne comprend en particulier, les résultats des cessions d'actifs, les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées, les coûts directement ou indirectement liés au plan de restructuration ou de réorganisation, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

##### ***Variation de la juste valeur des actifs biologiques***

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Dans le cadre de la consolidation de la situation financière du groupe, des cessions d'actifs opérationnels portant notamment sur des parcelles de vignes avaient été réalisées sur l'exercice 2011. Ces opérations ont eu une incidence directe sur la superficie des actifs biologiques inscrits à l'actif du bilan. En conséquence, pour une meilleure appréciation de la variation de la juste valeur des actifs biologiques sur l'exercice 2011, le résultat de cession des parcelles de vignes avait été présenté pour l'exercice considéré sur la même ligne du compte de résultat que celle faisant apparaître la variation de la juste valeur des actifs biologiques à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011.



Les hypothèses et les modalités retenues pour la détermination de la juste valeur des vignes ont été révisées sur l'exercice 2012 (se référer à la note 2.7.5).

Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

### 2.7.17 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels (pour le Groupe, les membres du Comité de Direction).

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés. Ainsi, les informations sur les différents secteurs d'activités présentées par le Groupe sont ventilées par canal de distribution et par zone géographique.

## 3. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF

### 3.1 ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	31.12.2012
GOODWILL BRUTS (1)	357			357
Pertes de valeurs	305			305
<b>GOODWILL NETS</b>	<b>52</b>			<b>52</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (2)	778	339		1 117
Amortissements	176	301		477
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>602</b>	<b>38</b>		<b>640</b>
<i>Terrains (3)</i>	321	1 817	145	1 993
<i>Constructions sur sol propre</i>	6 913	23		6 936
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	9 551	397	167	9 781
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 359	445	92	3 712
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES TOTALES	20 144	2 682	404	22 422
Amortissements	18 093	272	259	18 106
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>2 051</b>	<b>2 410</b>	<b>145</b>	<b>4 316</b>

(1) Au 31 décembre 2012, ce poste est constitué par les fonds de commerce historiques exploités par le groupe (52 k€).

(2) Les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition, soit un montant net de 622 k€ au 31 décembre 2012. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

(3) La variation du poste terrains résulte du reclassement et de la réévaluation des terres à vignes pour respectivement 667 k€ et 1 150 k€ soit un total de 1 817 k€ (se référer aux notes 2.7.3 et 2.7.5).

### 3.2 ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué des vignes exploitées par le Groupe.

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Variation de la juste valeur	Reclassement des terres à vignes	31.12.2012
Actifs biologiques	3 444	1 428	-667	4 205

La variation de la juste valeur des actifs biologiques résulte des principes et des révisions d'estimations exposés dans la note "2.7.5 Actifs biologiques".

### 3.3 STOCKS

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciations et Pertes sur stocks	31.12.2012 montant net	31.12.2011 montant net
Matières sèches et autres stocks	896	127	769	610
Stocks de vins et alcools	12 827	1 252	11 575	11
En cours de plantation	177		177	443
<b>TOTAL</b>	<b>13 900</b>	<b>1 379</b>	<b>12 521</b>	<b>12 053</b>

Le montant des dépréciations et pertes sur stocks de vins et alcools résulte des principes exposés dans la note "2.7.7 Stocks et en cours".

### 3.4 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

#### 3.4.1 Clients

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Dont créances échues à + 1 an	31.12.2011
Créances clients – brut	1 966	115	1 962
Créances clients – dépréciation	– 109	103	108
<b>Créances clients - net)</b>	<b>1 857</b>	<b>12</b>	<b>1 854</b>

La balance par antériorité de soldes ne concerne que les clients dont les créances sont échues à plus d'un an.

### 3.4.2 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant net 31.12.2012	Dont créances échues à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	Montant net 31.12.2011
Personnel et comptes rattachés – brut	536	307	229	556
Personnel et comptes rattachés - dépréciation	229		229	216
<b>Personnel et comptes rattachés (1)</b>	<b>307</b>	<b>307</b>	<b>0</b>	<b>340</b>
Avances et acomptes	36	36		28
Autres organismes sociaux	134	134		115
Autres impôts et taxes	227	227		263
Débiteurs divers	71	71		156
Charges constatées d'avance	77	77		50
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>852</b>	<b>852</b>	<b>0</b>	<b>952</b>

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.

#### a. ACTIFS FINANCIERS , TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Autres titres immobilisés	30	30
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	154	86
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>187</b>	<b>119</b>
Autres valeurs mobilières	864	
Disponibilités	836	743
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 700</b>	<b>743</b>

Cette évolution de la trésorerie est commentée dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée".

## 4. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

### 4.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société HENRI MAIRE s'élève à 9.759.812 € au 31 décembre 2012. Il est divisé en 5.741.066 actions d'une valeur nominale de 1,70 €. Aucune modification n'a eu lieu sur l'exercice.

La société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

## 4.2 ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	31.12.2012
Provision pour engagements de retraite	792	170		962
Dettes viticulteurs à + de 1 ans	172		12	160
Dettes fiscales et sociales (1)		224		224
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>964</b>	<b>394</b>	<b>12</b>	<b>1 346</b>

(1) Ce poste est constitué des dettes fiscales et sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés

## 4.3 PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes financières à + 1 an et -5 ans	6 491	5 060
Dettes financières à + 5 ans	3 200	3 020
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>9 691</b>	<b>8 080</b>
Crédits de trésorerie		
Emprunts et dettes financières diverses	377	799
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>377</b>	<b>799</b>

Cette évolution des passifs financiers reflète les effets du plan de recapitalisation et de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont exposées dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée" et dans la note sur les faits marquants de l'exercice 2012.

Enfin, la dette bancaire renégociée au cours de l'exercice a été évaluée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE pour un montant de 3 850 k€ au 31 décembre 2012 qui figure dans le poste de dettes financières non courantes est bloqué jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à hauteur de 3 500 k€ suite aux accords signés en février 2012.

## 4.4 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Avances et acomptes sur commandes	399	469
Dettes fiscales et sociales	3 434	2 981
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	134	202
Produits constatés d'avance	10	
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>3 977</b>	<b>3 652</b>

## 4.5 ETAT DES PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.2011	Augmentations	Diminutions	31.12.2012
Provision pour risques (1)	419		269	150
Provisions pour charges	74	24	74	24
<b>Provisions courantes</b>	<b>493</b>	<b>24</b>	<b>343</b>	<b>174</b>

(1) La diminution de ce poste résulte de la reprise des provisions pour litiges fiscaux et sociaux suite aux accords conclus avec les organismes concernés qui prévoient un étalement des dettes fiscales et sociales correspondantes (se référer aux notes 2.7.11 et 4.2).

## 5. NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 5.1 RESULTAT OPERATIONNEL

#### 5.1.1 Charges de personnel

##### *Ventilation des rémunérations*

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Commissions versées aux VRP	3 995	4 265
Autres rémunérations	3 513	3 879
Charges sociales	2 252	2 569
<b>Charges de personnel</b>	<b>9 760</b>	<b>10 713</b>

La diminution des charges de personnel s'explique principalement par deux phénomènes :

- la poursuite du plan d'adaptation des effectifs productifs et indirects du Groupe ;
- la baisse des ventes du Groupe sur l'exercice 2012.

##### *Rémunération des dirigeants*

La rémunération, les avantages en nature et autres rémunérations versées aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 323 k€.

##### *Effectif moyen*

#### - Effectif moyen hors VRP

	31.12.2012	31.12.2011
Cadres .....	18	20
Agents de maîtrise et techniciens .....	17	21
Employés / ouvriers .....	94	104
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>145</b>

#### - Effectif VRP

Le nombre moyens de VRP s'est élevé à 215 sur l'exercice 2012 contre 217 en 2011. Après un net repli sur le premier trimestre 2012, les effectifs ont toujours dépassé ceux de l'année 2011 à partir du mois de mai.

### 5.1.2 Autres charges et produits opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Plus et moins- values sur cessions d'actifs	56	862
Coûts de restructuration liés au personnel	-463	-1 022
Abandons de créances	2 000	
Provision pour dépréciation de stocks	-124	-1 910
Autres produits et coûts opérationnels non courants	35	32
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>1 504</b>	<b>-2 038</b>

Sur l'exercice 2011, le plan de réorganisation du Groupe et les décisions qui y sont associées ont occasionné des coûts de restructuration dont l'impact global net sur le résultat opérationnel du Groupe est une charge de 2 932 k€.

Au cours de l'exercice 2012, afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Cet avenant prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Ces abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune qui représentent un montant de 2 000 k€ ont été comptabilisés au 31 décembre 2012 en produits opérationnels non courants.

Sur le plan des activités opérationnelles, le Groupe a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. L'incidence de ces mesures sur le résultat opérationnel du Groupe est négative de 463 k€ au 31 décembre 2012.

### 5.1.2 Produits et charges financiers

Dans la rubrique « Produits et charges financiers » sont inscrits les intérêts de la dette ainsi que les produits financiers de trésorerie.

## 5.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé à la clôture de l'exercice des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

### 5.2.1 Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Impôt exigible .....	-	50
Imposition différée .....	-383	-48
<b>Charge ou produit d'impôt comptabilisé en résultat</b>	<b>-383</b>	<b>2</b>
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres (1)	383	-
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>-36.23 %</b>	<b>0 %</b>

(1) Cet effet d'impôt comptabilisé en capitaux propres résulte de la réévaluation des terres à vignes.

Sur l'exercice 2012, le produit d'impôt résulte principalement des impôts différés actifs générés par les déficits fiscaux reportables du Groupe qui ont été constatés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le Groupe.

## 5.2.2 Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	31.12.2012	%	31.12.2011	%
Résultat avant impôt	1 057		-3 400	
Impôt théorique	352	33,33%	-1 133	33,33%
Effet de la neutralisation des IDP	-759		95	
Différences permanentes (net)			50	
Effet des déficits fiscaux non activés	136		931	
Autres retraitements de consolidation	-112		55	
<b>Charge ou produit d'impôt effectif</b>	<b>-383</b>	<b>-36.23 %</b>	<b>2</b>	<b>0 %</b>

## 5.2.3 Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
Marge sur stocks	-68	-30
Différences temporaires	128	-84
Indemnités de départ à la retraite	320	264
Déficits fiscaux activés	663	
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>1 043</b>	<b>150</b>
Crédit-bail	76	48
Actifs biologiques	584	102
Réévaluation des terres à vignes	383	
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>1 043</b>	<b>150</b>
<b>Position nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2012, des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables du groupe ont été constatés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le groupe soit un produit d'impôt différé de 383 k€ sur l'exercice.

En conséquence, le déficit fiscal du Groupe non activé en base s'élève à 6 569 k€ pour un déficit global de 8 844 k€ au 31 décembre 2012 contre 8 571 k€ au 31 décembre 2011.

## 6. INFORMATIONS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITES DU GROUPE

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur d'activité : la production et la commercialisation de vins. Les ventes aux particuliers représentent à elles seules plus de 80 % du total des produits des activités ordinaires. Les informations sur les activités sont présentées par le Groupe sont ventilées par canal de distribution et par zone géographique.

### 6.1 INFORMATIONS PAR CANAL DE DISTRIBUTION

#### 6.1.1 Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres Dont export	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	14 268	1 936	-	411		16 615
Ventes entre canaux de distribution	1 850				-1 850	
<b>Total des ventes</b>	<b>16 118</b>	<b>1 936</b>	<b>-</b>	<b>411</b>	<b>-1 850</b>	<b>16 615</b>
Marge commerciale	12 793	394	-	266		13 453
Résultat opérationnel courant	-1 966	230	-	250		-1 486
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>966</b>	<b>230</b>	<b>-</b>	<b>250</b>		<b>1 446</b>

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

Compte tenu de l'organisation opérationnelle du groupe, toutes les charges et produits opérationnels non courants sont affectés dans le secteur "Ventes aux particuliers".

L'activité restauration a été déconsolidée au 30 juin 2011.

#### 6.1.2 Au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres dont export	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	15 318	1 369	645	624		17 956
Ventes entre canaux de distribution	1 172				-1 172	
<b>Total des ventes</b>	<b>16 490</b>	<b>1 369</b>	<b>645</b>	<b>624</b>	<b>-1 172</b>	<b>17 956</b>
Marge commerciale	14 017	386	394	354		15 151
Résultat opérationnel courant	-1 878	96	-4	381		-1 405
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-4 475</b>	<b>96</b>	<b>776</b>	<b>381</b>		<b>-3 222</b>



## 6.2 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
France	16 204	17 558
Allemagne (Henri Maire gmbh)	-	-
Autres zones	411	398
<b>Total des ventes</b>	<b>16 615</b>	<b>17 956</b>

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 RISQUES DE MARCHÉ

#### 7.1.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et accompagner la reprise de son activité, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé avec les établissements bancaires le 21 février 2012.

Ce nouvel accord prévoit des apports de financement complémentaires de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers. Ces crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2012, l'encours d'emprunt du groupe auprès des établissements financiers s'établit à 6 090 k€ contre 7 609 k€ au 31 décembre 2011 (*se référer à la note 4.2 sur les passifs financiers*).

L'endettement non courant d'un montant de 9 691 k€ se situe dans la fourchette de maturité à + 1an et comprend le compte-courant souscrit auprès de l'actionnaire principal pour un montant de 3 850 k€.

Les dettes financières renégociées ainsi que le compte-courant de l'actionnaire sont bloqués jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les crédits bancaires non amortissables étant bloqués jusqu'au 31 décembre 2018.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme à l'exception

- de la dette sur les apports des viticulteurs
- et des dettes sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés pour un montant de 224 k€.

#### 7.1.2 Risque de taux

Les passifs financiers du Groupe sont uniquement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, qui s'élève à 5 202 k€ au 31 décembre 2012, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

Au cours de la période, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

### **7.1.3 Risque de crédit**

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme (*se référer à la note 3.4 sur les clients et autres actifs courants*).

### **7.1.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers**

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

### **7.1.5 Risque de change**

L'activité du Groupe en dehors de la zone euro n'est pas développée. Le Groupe n'est donc pas exposé de manière significative au risque de taux de change.

## **7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Ces engagements sont principalement composés de cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture et les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées dans le cadre du protocole signé en juillet 2010 (*se référer à la note 3.2 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de la période*). Il s'agit notamment des clauses de retour à meilleure fortune prévues dans les accords bancaires renégociés en 2011 et 2012 dans le cadre des abandons de créances consentis par les établissements financiers (657 k€ en 2010 et 2 000 k€ en 2012).

## 7.2.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31.12.2012	31.12.2011
<b>Warrants sur stock (1)</b>	<b>4 885</b>	<b>6 979</b>
Garanties hypothécaires sur les vignes	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce	1 821	5 206
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles (1)</b>	<b>5 146</b>	<b>8 531</b>
<b>Cautions données</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
<b>Clauses de retour à meilleure fortune (1)</b>	<b>460</b>	<b>657</b>

(1) Ces engagements concernent les garanties données aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de l'exercice).  
Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.

## 7.2.2 Autres engagements

### *Engagements en matière de droit individuel de formation*

(en heures)	31.12.2012	31.12.2011
Catégorie VRP	12 033	11 553
Catégorie cadres et agents de maîtrise	2 931	3 303
Catégorie employés et ouvriers	5 892	9 448
<b>Total des heures</b>	<b>20 856</b>	<b>24 304</b>

## 7.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 90.02 % de son capital.

Les prestations d'assistance opérationnelle et technique facturées sur l'exercice par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à la société HENRI MAIRE s'élèvent à 151 k€ auxquelles s'ajoutent 36 k€ de frais. Aucune autre transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT.

Les apports de fonds propres réalisés par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, ont été inscrits en compte courant conformément à l'avenant du protocole d'accord signé le 21 février 2012 (apport de fonds pour un montant de 2 600 k€ sur l'exercice 2012). Ainsi, le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE s'élève à 3 850 k€ au 31 décembre 2012 et figure également dans le poste de dettes financières non courantes (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers).

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2012, membres des organes de direction et d'administration du groupe :

Mandataires sociaux	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
<b><u>Membres du Conseil d'Administration :</u></b>					
Patrick COUPIER ( <i>PDG</i> )	30	-	-	7	-
Alain FRIBOURG	-	-	-	-	12
Olivier MARCHAND	-	-	-	-	15
Didier MUSIELAK	-	-	-	3	-
<b><u>Directeur général délégué</u></b>					
Jean François DUBANT	147	-	5	13	-
François Xavier HENRY	141	-	-	42	-
<b>TOTAL</b>	<b>318</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>27</b>

#### 7.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance - Cogefor Montant net	
	2012	2011	2012	2011
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	35	33	35	36
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	5	5		
<b>Total des honoraires</b>	<b>40</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>36</b>

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Société HENRI MAIRE Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **HENRI MAIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention

- sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la nouvelle restructuration financière opérée au cours de l'exercice.
- sur les notes 2.7 et 2.7.5 de l'annexe qui précisent le changement de méthode opéré sur l'évaluation et la comptabilisation de la juste valeur des terres à vignes.
- Sur les notes 2.2, 2.7.5 et 2.7.16 de l'annexe qui décrivent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs biologiques immobilisés exploités par le groupe et le changement d'estimation opéré au cours de l'exercice.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

## Terres à vignes

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 2.7, 2.7.3 et 2.7.5 exposent le changement de méthode opéré sur l'évaluation et la comptabilisation de la juste valeur des terres à vignes. Cette évaluation repose sur une expertise indépendante comme mentionné dans la note 2.7.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à vérifier le bien-fondé de ce changement de méthode et à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

## Actifs biologiques (vignes)

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 2.2, 2.7.5 et 2.7.16 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs biologiques immobilisés exploités par le groupe et le changement d'estimation opéré au cours de l'exercice. Ceux-ci sont évalués selon la méthode de la juste valeur.

Cette évaluation repose sur une expertise indépendante comme mentionné dans la note 2.7.5 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée sur la méthode appliquée et le changement d'estimation opéré au cours de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Dijon et Dole, le 25 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

**Révision et Finance - Cogefor**

**Membre français de Grant Thornton  
International**

François Pons  
Associé

Laurent Fournier  
Associé

# COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 31 Décembre 2012

### 1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

#### 1.1 BILAN ACTIF

	2012			2011
	Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
. Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	122	106	16	23
Fonds commercial	664	632	32	32
Autres immobilisations incorporelles	1040	418	623	578
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 826</b>	<b>1 156</b>	<b>671</b>	<b>633</b>
. Immobilisations corporelles				
Terrains	166	-	166	276
Constructions	6 283	5 766	516	603
Inst. Techniques, mat. out. Industriels	7 863	7 485	378	297
Autres immobilisations corporelles	2 698	2 590	109	96
Immobilisations en cours et avances	2	-	2	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>17 012</b>	<b>15 841</b>	<b>1 171</b>	<b>1 272</b>
. Immobilisations financières				
Participations	3 593	130	3 463	2 862
Prêts et autres participations financières	91	-	91	31
<b>TOTAL (3)</b>	<b>3 684</b>	<b>130</b>	<b>3 554</b>	<b>2 893</b>
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>22 522</b>	<b>17 127</b>	<b>5 396</b>	<b>4 798</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières	689	127	561	420
En cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	12 622	1 252	11 371	11 354
Marchandises	161	-	161	120
<b>TOTAL (4)</b>	<b>13 472</b>	<b>1 379</b>	<b>12 093</b>	<b>11 894</b>
Avances et acomptes versées sur commandes	36	-	36	-
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 753	103	1 650	1 539
Autres créances	2 698	668	2 030	1 269
<b>TOTAL (5)</b>	<b>4 487</b>	<b>771</b>	<b>3 716</b>	<b>2 809</b>
VMP	864	-	864	-
Disponibilités	702	-	702	629
<b>TOTAL (6)</b>	<b>1 566</b>	<b>-</b>	<b>1 566</b>	<b>629</b>
Charges constatés d'avance	86	-	86	48
<b>TOTAL (7)</b>	<b>86</b>	<b>-</b>	<b>86</b>	<b>48</b>
Actifs circulant et charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (4+5+6+7)</b>	<b>19 611</b>	<b>2 149</b>	<b>17 462</b>	<b>15 379</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 133</b>	<b>19 277</b>	<b>22 857</b>	<b>20 177</b>

## 1.2 BILAN PASSIF

	2012	2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	9 760	9 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserve légale	290	290
Réserves statutaires ou contractuelles	258	258
Report à nouveau	-4 515	-1 548
Bénéfice de l'exercice	906	-2 967
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>6 699</b>	<b>5 792</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour charges	898	868
Provisions pour risques	150	419
<b>TOTAL (3)</b>	<b>1 048</b>	<b>1 287</b>
<b>DETTES (*)</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (**)	4 496	6 418
Emprunts et dettes financières diverses (associés)	4 738	1 936
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	393	466
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 062	1 535
Dettes fiscales et sociales	2 954	2 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	105	230
<b>TOTAL (4)</b>	<b>14 748</b>	<b>13 097</b>
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (5)</b>	<b>362</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL (4+5)</b>	<b>15 110</b>	<b>13 097</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 857</b>	<b>20 177</b>
(*) Dont dettes à moins d'un an	6 421	6 003
(**) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0



### 1.3 COMPTE DE RESULTAT

	2012	% CA	2011	% CA
<b>PRODUITS</b>				
Vente de marchandises	1 334	8,07	1 333	7,76
Production vendue	15 204	91,93	15 851	92,24
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>16 538</b>	<b>100,00</b>	<b>17 184</b>	<b>100,00</b>
<b>CONSOMMATIONS</b>				
<b>MARCHANDISES ET MATIERES</b>				
Achat de marchandises	376		263	
Variation sur stock (marchandises)	-41		3	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	4 018		4 143	
Variation de stock (matières premières)	-211		-601	
Autres achats et charges externes	4 604		4 801	
<b>TOTAL</b>	<b>8 746</b>		<b>8 609</b>	
<b>MARGES SUR MARCHANDISES ET MATIERES</b>	<b>7 792</b>	<b>47,11</b>	<b>8 575</b>	<b>49,90</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Reprise sur provisions			954	
Autres produits	603		249	
<b>TOTAL</b>	<b>603</b>	<b>3,65</b>	<b>1 203</b>	<b>7,00</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts taxes et versements assimilés	978		1 152	
Salaires et traitements	6 445		7 118	
Charges sociales.	1 953		2 201	
Amortissements et provisions	744		783	
Autres charges	73		147	
<b>TOTAL</b>	<b>10 193</b>	<b>61,63</b>	<b>11 401</b>	<b>66,35</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 1 801</b>	<b>- 10,89</b>	<b>- 1 624</b>	<b>- 9,45</b>
Produits financiers	98		443	
Charges financières	363		349	
<b>Résultat financier</b>	<b>-264</b>	<b>-1,60</b>	<b>94</b>	<b>0,55</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>- 2065</b>	<b>- 12,48</b>	<b>- 1 531</b>	<b>- 8,91</b>
Produits exceptionnels	5 367		2 017	
Charges exceptionnelles	2 431		3 573	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>2 936</b>	<b>17,7</b>	<b>- 1 556</b>	<b>- 9,05</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	+ 35	+ 0,21	+ 120	+ 0,70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>906</b>	<b>1,84</b>	<b>- 2 967</b>	<b>- 17,27</b>
<b>Résultat par action en euros</b>	<b>0.16</b>		<b>- 0,51</b>	

## 2.1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

### *Faits marquants de l'exercice 2012.*

Afin de financer la fin du plan de redressement de la société et d'accompagner la reprise de son activité un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012.

Cet avenant prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement de la société HENRI MAIRE et de ses filiales sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires.

Les principales incidences de cette nouvelle restructuration financière reprises dans cet avenant n° 2 sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant un montant de 1 918 k€ ont été comptabilisés au 31 décembre 2012 en produits exceptionnels. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€. A l'issue de ces opérations la dette bancaire résiduelle, dont les modalités de remboursement ont été réaménagées, s'élève à 4 447 k€ au 31 décembre 2012 et est classée en totalité dans emprunts et dettes envers les établissements de crédits ;
- un réaménagement des modalités de remboursement de la dette bancaire résiduelle se traduisant par la mise en place d'une franchise d'amortissement débutant rétroactivement le 5 janvier 2012 et fixée au 5 janvier 2015 pour les crédits amortissables et au 31 décembre 2018 pour les crédits de vieillissements résiduels ;
- un apport de financement par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'un montant de 2 600 k€, portant ainsi son avance en compte-courant à 3 850 k€ au 31 décembre 2012, ce dernier étant bloqué à hauteur de 3 500 k€ jusqu'au 5 janvier 2015. Cette avance est classée en passifs financiers non courants au 31 décembre 2012 ;
- et par la réalisation d'une opération de cession bail portant sur des biens immobiliers du Groupe. Cette opération, réalisée fin juin 2012, a généré un apport de trésorerie d'un montant net de 438 k€.

Sur le plan de ses activités opérationnelles, la société Henri Maire a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. L'incidence de ces mesures sur le résultat opérationnel du Groupe est négative de 463 k€ au 31 décembre 2012.

Ainsi, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place et le plan de recapitalisation de la société et d'autre part, la reprise progressive de l'activité prévue à compter de l'exercice 2013.

## 2.2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable (CRC).

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### Concessions, brevets et droits similaires :

Il s'agit essentiellement des logiciels achetés à des prestataires de services informatiques. Ils sont amortis sur une durée d'une année.

#### Fonds commercial :

La valeur du fonds de commerce figurant à l'actif ressort essentiellement de la réévaluation légale de 1976. Un amortissement a été pratiqué sur l'écart de réévaluation. Celui-ci est complètement amorti.

#### Autres immobilisations incorporelles :

Les coûts d'acquisitions ou de développements des fichiers clients engagés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

### 2.2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions du Règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations corporelles. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires.

Les composants et durée d'utilité retenus sont:

- Constructions :
  - Structure : 30 ans
  - Second œuvre : 10 à 15 ans
  - Etanchéité : 10 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Agencements et installations : 20 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel et Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire

Les immobilisations, amortissables fiscalement sur une durée d'usage inférieure ou selon le mode dégressif, font l'objet d'un amortissement dérogatoire. La société ne pratique pas d'amortissements dérogatoires.

## 2.2.3 PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les immobilisations financières, dont les titres de participation, sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à cette valeur, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Notamment, l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

L'évaluation des titres des sociétés de négoce intègre la valeur de leur clientèle.

## 2.2.4. STOCKS

Les stocks de vins sont valorisés au coût moyen pondéré. Ce coût comprend tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient et les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits et commercialisés, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Cette provision pour dépréciation est déterminée en appliquant pour chaque millésime et chaque nature de produit commercialisé en stock un taux progressif de décote en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins selon leur nature.

Le montant global des dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2012 s'élève à 1 379 k€

## 2.2.5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste est principalement constitué au 31 décembre 2012 des créances sur les autres sociétés du Groupe pour un montant de 1 811 k€. La valeur d'inventaire de ces créances Groupe est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale. Notamment, l'évaluation des titres et des créances de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

Ainsi, ces créances sont dépréciées à hauteur de 439 k€ au 31 décembre 2012 après une reprise de provision nette de 903 k€ sur l'exercice.

## 2.2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste est principalement constitué de la provision pour indemnité de départ en retraite.

Les engagements de la société concernant les indemnités de départ en retraite non couverts par un contrat d'assurance sont portés en provisions pour risques et charges. L'évaluation des engagements est calculée conformément à la norme IAS 19, et à la recommandation du Comité National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Les engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, et diminués de l'évaluation des fonds de garantie souscrits. La provision s'élève à 861k€ au 31-12-2012.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collègue;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2011);
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP;
- Un taux d'actualisation de 2.8 % a été retenu en 2012 (taux de 4% en 2011).

## 2.3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

### 2.3.1. SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	En valeur brute			
	31/12/11	Augmentations	Diminutions	31/12/12
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL (1)</b>	1 488	338		1 826
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	276	-	110	166
Constructions sur sol propre	6 379	23	120	6 282
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 871	159	167	7 863
Autres immobilisations corporelles	2 745	46	92	2 699
Immobilisations en cours et avances sur immobilisations		2		2
<b>TOTAL (2)</b>	17 271	230	489	17 012
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	3 593	-		3 593
Prêts et autres immobilisations financières	69	28	5	91
<b>TOTAL (3)</b>	3 662	28	5	3 684
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	22 420	596	494	22 522

AMORTISSEMENTS		31/12/11	Augmentations	Diminutions	31/12/12
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>TOTAL (1)</b>	855	301	-	1 156
		-			-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		-			-
Constructions sur sol propre		5 777	45	56	5 766
Installations techniques, matériel et outillage industriel		7 574	79	167	7 486
Autres immobilisations corporelles		2 649	32	92	2 589
	<b>TOTAL (2)</b>	16 000	156	315	15 841
	<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	16 855	457	315	16 997

### 2.3.2. ETAT DES STOCKS

NATURE DU STOCK	Montant brut 31 décembre 2012	Dépréciations 31 décembre 2012	Montant net 31 décembre 2012	Montant net 31 décembre 2011
Stock d'emballages commerciaux	454	20	434	357
Autres stocks de matières premières	234	107	127	63
	<b>TOTAL (1)</b>	127	561	420
Vins et Alcools				
	<b>TOTAL (2)</b>	1 252	11 370	11 353
Marchandises en l'état				
	<b>TOTAL (3)</b>	-	161	120
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 +3)</b>	13 471	1 379	12 092	11 893

### 2.3.3. ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	58		58
<b>TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>61</b>		<b>61</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>1 753</b>	<b>1 638</b>	<b>115</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>			
Personnel et comptes rattachés (1)	543	543	
Autres organismes sociaux	134	134	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	38	38	
Autres impôts et taxes	14	14	
Groupe et associés (2)	1 811	1 811	
Débiteurs divers	157	157	
Fournisseurs débiteurs	0	0	
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>2 698</b>	<b>2 697</b>	
Charges constatées d'avance	86	86	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 598</b>	<b>4 421</b>	<b>176</b>

(1) Ce montant est principalement constitué des avances et acomptes versés au VRP (225 K€) dépréciées à hauteur de 195 K€.

(2) les créances Groupe sont dépréciées à hauteur de 439 k€ après une reprise de provision nette de 903 k€ sur l'exercice (de référer à la note 2.4.2).

### 2.3.4. PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients Factures à établir	8
Avoirs à obtenir	-
Personnels et comptes rattachés (commissions aux VRP)	247
Organismes sociaux	72
Autres impôts et taxes	-
Débiteurs divers (ce poste est notamment constitué par les prestations administratives, produits financiers et dives à facturer aux sociétés du groupe)	116
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>443</b>

## 2.4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

### 2.4.1. VARIATION DE LA SITUATION NETTE

	31/12/2011	Affectation du résultat 2011	Variations de l'exercice	Variation de capital	31/12/2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	9 760				9 760
Primes d'émission, de fusion...					
Réserve légale	290				290
Réserve statutaires ou contractuelles	258				258
Report à nouveau	- 1 548	- 2 967			- 4 515
Résultat de l'exercice	- 2 967	+ 2 967	+ 906		+ 906
<b>TOTAUX</b>	<b>5 792</b>	<b>-</b>	<b>+ 906</b>		<b>6 699</b>

Le capital social est composé de 5 741 066 actions. La valeur nominale d'une action est de 1,7 euros.

### 2.4.2. VARIATIONS DE PROVISIONS

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provision retraites	737	124	-	861
Provisions pour amendes et pénalités	369	-	298	72
Provisions pour charges fiscales et sociales	131	24	118	37
Autres provisions	50	28	-	78
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 287</b>	<b>176</b>	<b>416</b>	<b>1 048</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>				
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sur participations	731	-	601	130
Sur autres immobilisations financières	37	-	37	-
Sur stocks	1 326	1 236	1184	1 379
Sur compte clients	93	103	93	103
Sur comptes représentants et autres créances	195	33		229
Sur créances groupe (1)	1 343	58	961	439
<b>TOTAL (3)</b>	<b>3 726</b>	<b>1 430</b>	<b>2 876</b>	<b>2 280</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>5 013</b>	<b>1 606</b>	<b>3 292</b>	<b>3 327</b>
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		288	376	
Financières				
Exceptionnelles		1 318	2 953	

(1) La provision pour dépréciation des titres de participation Groupe concernent la société HENRI MAIRE GMBH. Les variations des provisions pour dépréciation des titres et créances Groupe concernent les sociétés SCV Domaines HENRI MAIRE (reprise de 914 k€ concernant le compte courant et 601k€ concernant les titres) SARL GEVIN (dotation de 28k€), HENRI MAIRE GMBH (reprise de 46k€) et SARL DHERBEY (dotation de 30k€).



## 2.4.3. ETAT DES DETTES PAR ECHEANCE AU 31 DECEMBRE 2012

	Montant brut	à 1 an au +	+ d'1 an et 5 ans au +	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	4 496	48	1 808	2 639
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Avances et acomptes	393	393	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 062	2 062	-	-
Personnels et comptes rattachés	937	937	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (2)	1 298	1 074	224	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	82	82	-	-
Autres impôts, taxes et assimilées	637	637	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	105	105	-	-
Groupe associés (3)	4 738	888	3 850	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 748</b>	<b>6 226</b>	<b>5 883</b>	<b>2 639</b>
Produits constatés d'avance (4)	363	54	128	181
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	572	-	-	-

(1) Se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2012

(2) Ce poste est constitué des dettes fiscales et sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés

(3) Ce poste est constitué à hauteur de 3 850 k€ par le compte-courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

(4) Ce poste est constitué du produit constaté d'avance comptabilisé lors de l'opération de lease back qui a eu lieu sur l'exercice. Il sera repris dans les résultats ultérieurs de la société pendant la durée du contrat au prorata des loyers (conformément aux règles comptables en vigueur).

(5)

## 2.4.4. CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237
Avoirs à accorder	24
Frais de personnel à payer	469
Dettes fiscales et sociales	228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Groupe associés	124
Autres charges à payer	76
<b>TOTAL</b>	<b>1 206</b>

## 2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 2.5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES HT

	2012	2011
France	16 284	16 944
Export	253	240
<b>TOTAL</b>	<b>16 537</b>	<b>17 184</b>

## 2.5.2. FRAIS DE PERSONNEL

La rémunération et avantages en nature et jetons de présence versée aux dirigeants au cours de l'exercice, s'élève à 323 K€.

## 2.5.3. EFFECTIF MOYEN

### - *Effectif moyen hors VRP*

	2012	2011
Cadres	16	19
Agents de maîtrise et techniciens	16	20
Employés/ouvriers	52	57
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>96</b>

### - *Effectif VRP*

Le nombre moyens de VRP s'est élevé à 215 sur l'exercice 2012 contre 217 en 2011. Après un net repli sur le premier trimestre 2012, les effectifs ont toujours dépassé ceux de l'année 2011 à partir du mois de mai.

## 2.5.4. RESULTAT FINANCIER

	2012	2011
Revenus des participations	-	-
Intérêts emprunts et bancaires	- 206	- 291
Intérêts de comptes courant	48	84
Boni de confusion lié à la TUP LA FINETTE	0	311
Autres charges	-105	-19
Autres produits	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>-264</b>	<b>94</b>

## 2.5.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2012	2011
Cession d'immobilisations	85	613
Abandons de créances relatifs au protocole bancaires (1)	1 918	-
Clause retour à meilleure fortune (Finette)	-	71
Indemnités licenciements et transactionnelles	-327	-1 021
Indemnités liées à des redressements fiscaux et sociaux	-291	
Mise à niveau des stocks de produits finis	-	- 753
Provisions risques social et fiscal	282	-26
Provisions réglementées	-	-
Provisions titres de participations groupe (3)	601	-
Provisions créances groupe (2)	904	654
Provisions sur stocks (débouchage...)	- 96	- 1 157
Provision sur prix de revient futurs	-28	
Provisions pour risque fiscal	-	-
Provision sur retraite (effet taux d'actualisation)	-110	
Autres provisions	82	- 42
Divers	-84	105
<b>TOTAL</b>	<b>2 936</b>	<b>- 1 556</b>

(1) Se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice ;

(2) Les provisions pour dépréciation des créances Groupe concernent les sociétés SCV Domaines HENRI MAIRE (reprise de 914 k€) S.ARL GEVIN (dotation de 28k€), HENRI MAIRE GMBH (reprise de 46k€) et S.ARL DHERBEY (dotation de 30k€).

(3) La provision pour dépréciation des titres de participation Groupe concernent la société SCV Domaines HENRI MAIRE (reprise de 601 k€)

## 2.5.6. INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	2012	2011
Résultat de l'exercice	906	- 2 967
Variation des provisions réglementées	-	-
- Amortissements dérogatoires	-	-
- Hausse des prix	-	-
Impact fiscal	-	-
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES</b>	<b>906</b>	<b>- 2 967</b>

## 2.5.7. VENTILATION DE L'IMPÔT

	2012			2011		
	Courant	Exceptionnel	TOTAL	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impôts .....	- 2 065	2 936	871	- 1 531	- 1 556	- 3 087
Participation .....						
Impôts .....	-535	500	-35	610	- 730	- 120
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 1 530</b>	<b>2 436</b>	<b>906</b>	<b>- 2 141</b>	<b>- 826</b>	<b>- 2 967</b>

La Société HENRI MAIRE intègre fiscalement les Sociétés DHERBEY, PIROU, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

La convention d'intégration fiscale prévoit la réallocation immédiate des charges et produits d'impôts aux sociétés du Groupe. L'économie d'impôts constatée par le Groupe est limitée aux impôts dus par les filiales.

## 2.6. AUTRES INFORMATIONS

### 2.6.1. ENGAGEMENTS DONNES

(en milliers d'euros)

	2012	2011
<b>Warrants sur stock (1)</b>	<b>4 885</b>	<b>6 979</b>
Garanties hypothécaires sur les vignes	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce	1 821	5 206
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles (1)</b>	<b>5 146</b>	<b>8 531</b>
<b>Cautions données</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
<b>Clauses de retour à meilleure fortune (1)</b>	<b>460</b>	<b>657</b>

(1) Ces engagements concernent les garanties données par le Groupe aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées. Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.

## 2.6.2. ENGAGEMENTS RECUS

<i>En K€</i>	2012	2011
Clause retour à meilleure fortune (avec les filiales)	450	450
<b>TOTAL</b>	<b>450</b>	<b>450</b>

## 2.6.3. AUTRES ENGAGEMENTS

### ENGAGEMENT RELATIF AU CREDIT BAIL :

Capital restant dû	135 k€
Redevances à payer	142k€

### ENGAGEMENT RELATIF AU LEASE BACK :

Capital restant dû	417 k€
Redevances à payer	496 k€

### ENGAGEMENT DE RETRAITE :

dont montant provisionné	861 k€
dont montant couvert par l'assurance	0 k€
soit un engagement net de	861 k€

### ENGAGEMENT EN MATIERE DE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF) :

<i>En heures</i>	2012	2011
Cadres / Agents de maîtrise	2 931	3 052
Employés/ouvriers	5 892	6 391
VRP	12 033	11 553
<b>TOTAL</b>	<b>20 856</b>	<b>20 996</b>

## 2.6.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE DE L'IMPÔT AU TAUX DE 33.1/3 %

**Accroissements :** -

### Allégements :

Organic	9 k€
IDR	41 k€
Autres provisions	29 k€

2.6.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
<b>A - FILIALES</b> (50 % au moins détenu par la société)								
Henri Maire GmbH Kehl (Allemagne)	128	- 463	100	130	-	381	-	- 29
SCV des Domaines Henri Maire Arbois	848	337	100	2 743	2 743	1 267	2 011	2
SARL Pirou Arbois	134	443	100	588	588	- 462	1 047	-4
SARL TISSOT	10	129	100	40	40	-51	893	61
SCV des vignobles du Domaine du château Montfort	62	71	99,98	88	88	- 176	35	7
<b>TOTAL</b>				<b>3 589</b>	<b>3 459</b>			
<b>B - PARTICIPATIONS</b> (10 à 50 % du capital détenu par la société)								
SARL GEVIN	10	- 28	16	3	3	86	37	- 9
<b>TOTAL</b>				<b>3</b>	<b>3</b>			

## 2.6.6. ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

### 2.6.6.1. ENTREPRISES LIEES

Le tableau suivant présente la contribution des entreprises liées dans les principaux comptes du bilan et du compte de résultat :

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<b><i>Bilan :</i></b>		
Participation	3 593	
Créances clients et comptes rattachés	-	
Autres créances	1 911	
Emprunts et dettes financières divers	765	
Fournisseurs et comptes rattachés	-	
Autres dettes	60	
<b><i>Compte de résultat :</i></b>		
Achats de matières premières et marchandises	1 943	
Autres charges	67	
Production vendue	1 609	
Autres produits	427	
Revenus des participations	-	
Autres produits financiers	108	
Charges financières	30	

### 2.6.6.2. PARTIES LIEES

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 90.02 % de son capital.

Les prestations d'assistance opérationnelle et technique facturées sur l'exercice par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à la société HENRI MAIRE s'élèvent à 151 k€ auxquels s'ajoutent 36 k€ de frais. Aucune autre transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE s'élève à 3 850 k€ au 31 décembre 2012 et figure également dans le poste de dettes financières non courantes.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2012, membres des organes de direction et d'administration du groupe :

<b>Mandataires sociaux</b>	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
<b><u>Membres du Conseil d'Administration :</u></b>					
Patrick COUPIER ( <i>PDG</i> )	30	-	-	7	-
Alain FRIBOURG	-	-	-	-	12
Olivier MARCHAND	-	-	-	-	15
Didier MUSIELAK	-	-	-	3	-
<b><u>Directeur général délégué</u></b>					
Jean François DUBANT	147	-	5	13	-
François Xavier HENRY	141	-	-	42	-
<b>TOTAL</b>	<b>318</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>65</b>	<b>27</b>

#### 2.6.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2012 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	<b>Grant Thornton Montant net</b>		<b>Révision et Finance - Cogefor Montant net</b>	
	2012	2011	2012	2011
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	36	35	36	35
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	-	5	-	-
<b>Total des honoraires</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>35</b>

#### 2.6.8. PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par un bénéfice dont le montant s'élève à 906 397€, que nous proposons d'affecter de la manière suivante :

A concurrence de 906 397,55 € au poste « report à nouveau » dont le solde s'établirait ainsi à (3.609.017,69) €.

## 2.7 TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

<i>En K€</i>	2012	2011
<b>Résultat net de la période</b>	<b>906</b>	<b>- 2 967</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-421	244
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	-85	- 759
Abandons de créances	- 1 918	-
<b>Capacité d'autofinancement (note 1)</b>	<b>- 1 518</b>	<b>- 3 482</b>
Variation du besoin en fonds de roulement (note 1)	-396	1 122
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-1 914</b>	<b>- 2 360</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-597	- 738
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	650	700
Dettes sur immobilisations		
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>53</b>	<b>- 38</b>
Dividendes versés	-	-
Augmentation de capital	-	-
Variation des dettes financières	2 798	913
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>2 798</b>	<b>913</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>937</b>	<b>- 1 483</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>629</b>	<b>2 113</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>1 566</b>	<b>629</b>
<b>Détail de la trésorerie nette</b>		
VMP	864	
Trésorerie	702	629
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	-	-
<b>Total</b>	<b>1 566</b>	<b>629</b>



## 2.8. RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En K€</i>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social .....	7 880	7 880	9 760	9 760	9 760
b) Nombre d'actions émises .....	788 000	788 000	5 741 066	5 741 066	5 741 066
c) Nombre d'obligations convertibles en actions .....					
<b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes .....	28 069	25 030	20 147	17 184	16 538
b) Bénéfices avant impôts, participation, amortissements et provisions	- 1 258	- 1 072	- 2 725	- 2 687	- 395
c) Impôts sur les bénéfices .....	- 21	- 49	-28	-120	- 35
d) Participation des salariés .....					
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions .....	- 1 072	- 1 310	- 6 261	- 2 967	906
f) Montant des bénéfices distribués .....	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions .....	- 1,57	- 1,36	- 0,47	- 0,43	- 0,06
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions .....	- 1,36	- 1,66	-1,09	-0,52	0,16
c) Dividendes versé à chaque action .....	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (hors VRP).....	42	133	108	96	84
b) Nombre de VRP .....	323	278	223	217	215
c) Montant de la masse salariale .....	9 385	9 565	7 343	7 118	6 445
d) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux .....	3 163	2 933	2 227	2 201	1 953

## 2.9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

# INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

## 1. Informations sociales :

### a) Emploi :

Définition	ouv	emp	ADM	VRP	Cadres	total
	2012	2012	2012	2012	2012	2012

#### **EFFECTIFS**

Effectif total au 31.12	27	24	16	229	15	311
Répartition par sexe de l'effectif total au 31.12						
Hommes .....	19	4	11	189	13	236
Femmes .....	8	20	5	40	2	75
Répartition par âge de l'effectif total au 31.12						
moins de 25 ans ....	0	1	0	14	0	15
de 25 à 34 ans .....	3	5	2	42	1	53
de 35 à 44 ans .....	7	5	5	32	2	51
de 45 à 54 ans .....	14	2	6	59	8	89
55 ans et plus .....	3	11	3	81	4	102

#### **EMBAUCHES AU COURS DE L'ANNEE CONSIDEREE**

	ouv	emp	ADM	VRP	Cadres	total
Nbre d'embauches par contrat à durée indéterminée	1	2	3	347	1	354
Nbre d'embauches par contrat à durée déterminée	2	19		0		21
Mutations				1		1

<b>DEPARTS</b>	ouv	emp	ADM	VRP	Cadres	total
Total des départs	3	23	5	365	4	400
Nombre de démissions	0	1	1	50		52
Nbre de licenciements pour cause économique dont : départ en retraite et préretraite						0
Nombre de licenciements pour d'autres causes	1		1	9	2	13
Fin de contrats à durée déterminée	1	20				21
Mutations			1	9		10
Départs volontaires en retraite et pré-retraite				5		5
Décès						0
Rupture contrat pendant période d'essai				291		291
Rupture conventionnelle	1	2	2	1	2	8

## Les Rémunérations et leurs évolutions

Définition	Ouvriers			Employés			ETAM			VRP			Cadres			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
<b>MONTANT DES REMUNERATIONS</b>																		
Masse sal. annuelle totale, déclarée DADS	657 235	591 394	518 318	671 602	594 433	458 956	491 617	583 381	500 454	4 655 363	4 208 355	4 166 633	1 251 012	1 181 207	1 028 076	7 726 829	7 158 770	6 672 437
Effectif mensuel moyen	32	29	27,42	38	28	24,08	17	19	16,08	223	216	215	21	19	17	331	311	299
Rémunération moyenne	20 539	20 393	18 903	17 674	21 230	19 060	28 919	30 704	31 123	19 722	19 483	19 409	59 572	62 169	62 308	23 344	23 019	22 335

### b) Organisation du travail :

- l'organisation du temps de travail

Le temps de travail en vigueur est de 35 heures.

L'entreprise a signé un accord de modulation du temps de travail.

Les conditions d'application de cet accord sont rediscutées tous les ans dans le cadre des Négociations annuelles Obligatoires.

En 2013, un accord a ainsi été trouvé pour modifier les conditions de travail des personnels affectés au chai et à la ligne de production. Un aménagement avait été négocié en 2011 pour les personnels de bureau.

Des dispositions spécifiques régissent les conditions de travail des personnels des vignes, employés par notre filiale la SCV Henri Maire, pour les adapter à la saisonnalité des travaux viticoles, et en particulier aux vendanges.

### Absentéisme :

Définition	Ouvriers			Employés			ETAM			VRP			Cadres			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
<b>ABSENTEISME</b>	2,34%	8,99%	21,85%	5,19%	5,17%	15,88%	2,85%	0,65%	3,23%	4,72%	5,63%	5,38%	0,76%	0,41%	3,83%	3,36%	5,29%	7,54%
Nbre de jours d'absence	189,00	589,00	1 510,00	483,50	365,00	963,50	122,00	28,00	131,00	2 640,00	3 080,00	2 910,00	40,00	19,00	161,00	3 474,50	4 081,00	5 675,50
Nbre de jours théoriques travaillés	252x32 =2,34 %	252x26 =8,99 %	252x27,42 =21,85 %	252x37 =5,19%	252x28 =5,17%	252x24,08 =15,88%	252x17 =2,85%	252x17 =0,65%	252x17 =3,23%	252x222 =4,72 %	252x217 =5,63%	252x214,67 =5,32%	252x21 =0,75 %	252x18 =0,42%	52x16,5 =3,83%	252x410 =3,36%	252x306 =5,29 %	252x298,75 =7,54 %
Nbre de journées d'absence pour Maladie ( en jours)	173,0	275,0	850,0	396,5	148,0	584,0	109,0	28,0	124,0	2 430,0	2 828,0	1 745,0	12,0	8,0	156,0	3 120,5	3 287,0	3 459,0
Répartition de la maladie selon la durée de l'absence																		
- de 10 jours	20	27	16	21	32	25	46	7	15	168	177	105	12	8	14	267	251	175
de 10 à 20 jours	62	39	0	28	87	0	20		31	211	232	320			7	321	358	358
+de 20 jours	91	209	834	348	29	559	43	21	78	2 051	2 419	1 320			135	2 533	2 678	2 926
Nbre de journées d'absence pour Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle ( en jours)	249,5	292,0	655,0	0,0	217,0	366,0	0,0	0,0	0,0	100,0	57,0	788,0		0,0	0,0	349,5	566,0	1 809,0
Nbre de journées d'absence pour maternité/paternité	16,0	22,0	0,0	87,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	110,0	195,0	11,0	0,0	11,0	0,0	213,0	228,0	11,0
Nbre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les femmes, ♂ )			5,0			13,5	13,0		7,0		0,0	366,0	28,0		5,0	41,0	0,0	396,5

c) Relations sociales :

Un comité d'entreprise unique, représentant le personnel de la SA Henri Maire et de sa filiale viticole, se réunit mensuellement. Une réunion des délégués du personnel est tenue en même temps.

Par ailleurs, les négociations annuelles obligatoires sont tenues et ont débouché sur des accords signés par les instances représentatives des salariés durant les trois dernières années.

d) Santé et sécurité :

- Le CHSCT se réunit conformément à ses obligations.
- Concernant les conditions de santé et de sécurité au travail, l'attention a été portée en 2012 sur l'accès aux foudres des employés de cave, et sur l'aménagement de l'espace de travail ouvert des employés de l'administration des ventes.
- les accidents du travail, fréquence et gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;

**REPARTITION DES ACCIDENTS PAR ELEMENTS MATERIELS**

	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Nbre d'accidents liés à l'existence de risques graves - codes 32 à 40			1
Nbre d'accidents liés à des chutes avec dénivellement - code 02	0		
Nbre d'accidents occasionnés par des machines (à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus) - codes 09 à 30	1	1	2
Nbre d'accidents de circulation, manutention, stockage - codes 01-03-04-06-07-08	2	3	2
Nbre d'accidents occasionnés pas des objets, masses, particules en mouvement accidentel - code 05	0	1	1
Autres cas	4	1	1

**MALADIES PROFESSIONNELLES**

Nbre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à SS au cours de l'année considérée	0		1
Nbre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celle-ci	0		
Nbre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	0		

Définition	Ouvriers			Employés			ETAM			VRP			Cadres			TOTAL		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2009	2010	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012

**ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET**

Taux de fréquence des accidents de travail :																			
Nombre d'accidents avec arrêts	3	7	7	0	2	1	0	0	0	6	3	2	0	0	0	9	12	10	
Nombre d'heures travaillées	49535	47033	37798,88	46837	35733		33320	27448		temps non vérifiable						49 535	127190	100979,6	
Nbre Acc. Arrêt x 1 000 000 / Nbre d'heures travaillées	60,56	148,83	185,19	42,70	27,99		0,00	0,00								181,69	94,35	99,03	
Taux de gravité des accidents de travail :																			
Nbre de journées perdues	249,5	292	655	217	366		0	0	100	57			0	0	0	349,5	566	1021	
Nbre heures travaillées	49 535	47033	37798,88	46837	35733		33 320	27 448					0			49535	127190	100979,6	
Nbre jours perdus x 1000 / Nbre heures travaillées	5,04	6,2084	17,3286	4,6331	10,2427		0,0000	0,0000								5,04	6,2084	17,3286	

2010/Euros	2011/Euros	2012/Euros
Arbois Taux : 1,70% = 52302	Arbois Taux : 1,77% = 52105	Arbois Taux : 1,76% = 44102
Paris Taux : 1,07% = 345	Paris Taux : 2,07% = 137	
VRP Taux : 1,40% = 49457	VRP Taux : 1,40% = 58917	VRP Taux : 1,60% = 52 825

## Formation :

Les principaux axes de formation définis sont les suivants :

- Vigne et le chai : Formation au nouveau logiciel de gestion et formation continue sur les pratiques agricoles.
- Fonctions techniques : formations de conducteurs d'engins.
- Force Commerciale : Formation permanente aux nouvelles méthodes de prospection, et une formation pour acquérir la culture et les valeurs de notre entreprise. En parallèle, et pour la première fois dans l'histoire de la société, des classes « d'apprentissage » ont été créées.
- Fonctions administratives : Polyvalence des membres d'un même service voire entre différents services, et formation informatique.
- Maîtrise des risques : Formations nécessaires à la sécurité.
- Environnement légal : Mise à niveau régulière des personnels concernés (services comptables et chai notamment).

- le nombre total d'heures de formation :

Indicateur N°	Définition	Ouvriers			Employés			ETAM			VRP			Cadres			TOTAL		
		2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012

### **51 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

511	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue		1,6	1,6		1,6	1,6		1,6	1,6		1,6	1,6		1,6	1,6		1,6	1,6
512	Nombre de stagiaires :																		
	Hommes	2	9	13	0	0	0	0	1	4	0	0	135	2	1	1	4	11	153
	Femmes	0	4	7	3	18	1	1	12	7	0	0	39	1	2	1	5	36	55
514	Nbre d'heures de stage dont période professionnalisation	70	345	181,5	7	312	2,5	42	239	85,5	0	0	2459	49	22	5	168	918	2734
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

*L'écart entre 2011 et 2012 pour les VRP s'explique par le fait que les formations en interne ont été valorisées à compter de 2012.*

e) Egalité de traitement :

- Un rapport de situation comparée a été présenté aux élus, celui-ci a débouché sur un plan d'action qui a été approuvé par les élus représentant du personnel.
- En ce qui concerne les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, l'entreprise a effectué des embauches non discriminantes qui ont eu pour effet le dépassement des obligations légales.
- La politique de lutte contre les discriminations est menée activement, l'entreprise s'efforce de mettre en avant la mixité, les offres d'emploi sont non sexués, les critères d'embauche sont objectifs, ils sont basés sur l'expérience, la formation, les compétences professionnelles et techniques.

f) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- Henri Maire ne travaille qu'avec des fournisseurs, principalement français et exceptionnellement européens, qui respectent ces critères.

## 2. Informations environnementales :

### 1.1 Politique générale en matière environnementale :

- La société pratique une viticulture raisonnée, et possède un vignoble certifié bio, dont la surface va passer de 4 à 11 hectares.
- Dans les chais, un investissement de traitement des eaux usées va être mis en place en 2013.
- Enfin, la société a créé, il y a plusieurs années, son propre modèle de bouteille légère, ce qui permet de générer des économies significatives de CO2, tant à la production du verre, qu'au moment des différents transports.
- Des actions d'information des salariés employés à la vigne ont été menées et se sont traduites par l'introduction du « certificat phytosanitaire ».
- L'entreprise n'a pas connaissance de sinistre environnemental dont elle serait responsable ou victime.

### 2.1 Pollution et gestion des déchets :

- Les processus de l'entreprise ne produisent pas spécifiquement de pollution aérienne, mis à part les engins agricoles, dont la flotte a été largement renouvelée ces deux dernières années. Les émissions dans les sols sont limitées par nos pratiques de viticulture raisonnée (voir ci-dessus).
- Les principaux déchets issus de notre processus industriel concernent le verre, recyclé par une société spécialisée, et les bois, cartons et plastiques utilisés pour les emballages, qui sont confiés à un autre prestataire.

### 3.1 Utilisation durable des ressources :

- la consommation d'eau dépend fortement des récoltes, car elle intervient essentiellement durant le processus de vinification pour le refroidissement de nos cuves. Durant les trois derniers exercices la consommation a varié entre 14.500 m3 et 18.700 m3.

- L'entreprise réduit ses consommations de matière première et de CO2 en utilisant le plus largement possible un modèle de bouteille 9% plus léger que les bouteilles standard, et dont le dessin lui est propre. En 2012, ce modèle de bouteille a représenté 50% des volumes environ.
- la consommation d'énergie, de l'entreprise, hors engins roulants, a été la suivante :

	2010	2011	2012
Fuel	101 500 l	65 000 l	90 000 l
Gaz	552 000 l	419 000 l	431 000 l
Electricité	906 000 Kw	870 000 Kw	881 000 Kw

- En ce qui concerne l'utilisation des sols la société a mis en place en 2012 un logiciel qui lui permettra de suivre l'évolution de la consommation de produits phytosanitaires et d'engrais.

### 3.1 Changement climatique :

La société n'est pas concernée à court terme et n'a pas de plan d'action.

### 4.1 Protection de la biodiversité :

Nos cultures contribuent à la bio-diversité.

## 3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

### 1.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

A cause de son organisation intégrée, la société est le plus gros employeur de son secteur dans sa région.

Elle accroît ses effectifs de vendeurs et favorise ainsi le développement d'emplois stables et durablement basés en France.

### 2.1 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

RAS

### 3.1 Sous-traitance et fournisseurs :

Tous les fournisseurs sont français ou exceptionnellement européens et atteignent de haut niveaux de RSE.

### 4.1 Loyauté des pratiques :

- Eu égard à nos marchés et à notre clientèle, nous ne sommes pas concernés par les problématiques de lutte contre la corruption.
- En matière de respect des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, notre activité étant exercée à 97% en France, nous avons mis en place les contrôles nécessaires pour respecter toutes nos obligations légales.

### 5.1 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

RAS



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Société HENRI MAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **HENRI MAIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe intitulée « commentaires sur l'activité et l'organisation de la société HENRI MAIRE ó Faits marquants », relative à la nouvelle restructuration financière opérée au cours de l'exercice.

### **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2.3 de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et notamment l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des Domaines Henri Maire qui tient compte des plus-values latentes déterminées par des experts indépendants sur les vignobles détenus par celle-ci.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction ainsi qu'à vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon et Dole, le 22 Avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

François Pons  
Associé

**Révision et Finance - Cogefor**

Laurent Fournier  
Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## 1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

## 2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**21. Contractants : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE et SOCIETE CIVILE VITICOLE DOMAINE BREGAND**

*Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER

*Nature et objet* : Contrat de fourniture

*Modalités* : Les sociétés civiles viticoles des Domaines HENRI MAIRE et du Domaine BREGAND vendent à la SA HENRI MAIRE, en novembre, le vin de la récolte de l'année payable au comptant.  
Le prix est fixé par le Conseil d'Administration sur la base du prix de marché.

<i>Charge de l'exercice</i> :	- S.C.V. des Domaines HENRI MAIRE	1 930 902 € HT
	- S.C.V. Domaine BREGAND	11 240 € HT
		<hr/>
		1 942 142 € HT
		=====

**22. Contractant : HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT**

*Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER

*Nature et objet* : Convention d'assistance comprenant :

- conseils en matière de stratégie,
- assistance dans le cadre de projets d'investissements ou de désinvestissements stratégiques,
- études des opportunités stratégiques créatrices de valeur,
- assistance dans la phase d'identification et de conception de nouveaux projets,
- conseils en matière de stratégie,
- assistance à la mise en place de projets,
- assistance à la mise en place d'opérations de restructuration financière et de haut de bilan.

*Modalités* : 150 000 € hors taxes annuels.  
Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

*Charge de l'exercice* : 175 682 €

**23. Contractant : SARL OLIVIER MARCHAND CONSEIL**

*Personne concernée* : Monsieur Olivier MARCHAND

*Nature et objet* : Prestations d'assistance dans le domaine de l'organisation commerciale.

*Modalités* : 1 000 € hors taxes mensuels avec facturation complémentaire possible.  
Frais et débours pris en charge sur justificatifs.  
Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion tacitement renouvelable par périodes de 3 mois.

*Charge de l'exercice* : 11 000 €

**24. Contractant : SARL ARTHA**

*Personne concernée* : Monsieur Alain FRIBOURG

*Nature et objet* : Prestations d'assistance.

*Modalités* : 1 000 € hors taxes par mois.  
Frais et débours pris en charge sur justificatifs.  
Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.

*Charge de l'exercice* : 12 040 €

Fait à Dijon et Dole,  
Le 22 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

François Pons  
Associé

**Révision et Finance - Cogefor**

Laurent Fournier  
Associé

**RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37  
DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**1- INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par les administrateurs, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

**2 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

**2.1 – COMPOSITION DU CONSEIL - FONCTIONNEMENT**

La société a été pourvue d'un conseil de Surveillance jusqu'au 30 novembre 2010, puis d'un conseil d'administration à partir de l'assemblée générale ayant décidé la modification de son mode de gouvernance.

Le conseil d'administration nommé à cette occasion comprend 4 membres, (tous des hommes), ayant une formation supérieure.

Deux administrateurs représentent l'actionnariat de l'entreprise et deux administrateurs sont indépendants.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2012 :

Le 12 mars pour l'arrêté des comptes et la préparation de l'assemblée générale ;

Le 5 avril, pour autoriser un certain nombre de conventions et opérations dans le cadre des dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce ;

Le 21 mai, pour mettre en place le programme de rachat des titres dûment autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2011 ;

Le 27 août, pour l'examen des comptes semestriels;

Le 13 décembre pour examiner le budget 2013 et les documents de gestion prévisionnels et fixer le prix de cession de la récolte de l'année 2012.

Le conseil d'administration a pu disposer des éléments nécessaires en vue de statuer en connaissance de cause par la communication régulière et préalable des documents ou informations.

Le taux de participation a été excellent puisque tous les membres étaient présents lors de chaque réunion.

Par ailleurs, les membres du conseil se réunissent régulièrement au sein d'un comité stratégique, sur demande du Président.

En 2012, le comité stratégique s'est réuni 4 fois dans le cadre de réunions physiques, et a été réuni plusieurs fois par téléphone par le Président.

Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont été institués en décembre 2010 en application des recommandations MEDEF / AFEP. Ils sont constitués des administrateurs indépendants de la société.

La gouvernance interne de l'entreprise est composée d'un comité de direction, qui s'est réuni toutes les semaines en 2012 et comprend les responsables des fonctions suivantes : commerce, production, direction technique (vignes et chai), finances et ressources humaines. En 2013, la périodicité de réunion sera portée à un comité toutes les deux semaines.

La direction de l'entreprise élabore un reporting comptable mensuel, discuté en comité de direction et dont des extraits sont envoyés au conseil d'administration.

## 2.2 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Aux termes de ses délibérations en date du 24 novembre 2010, le conseil de surveillance de la société a procédé à la revue des principes de gouvernement d'entreprise formulés par l'AFEP et le MEDEF résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 (le « **Code de Gouvernement d'Entreprise** »).

A la suite de quoi, le conseil de surveillance du 24 novembre 2010 a pris acte des recommandations formulées par l'AFEP et le MEDEF dans son code de gouvernement d'entreprise et de ce qu'elles participent au renforcement des objectifs de gouvernement d'entreprise que la Société s'efforce de poursuivre.

A cette occasion, le conseil de surveillance a également fixé ainsi qu'il suit les critères requis pour pouvoir être qualifié d'administrateur indépendant :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
  - o significatif de la société ou de son groupe ;
  - o ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur (ou membre du conseil de surveillance) de l'entreprise depuis plus de 12 ans ;
- ne pas détenir plus de 10 % du capital social de la Société (critère spécifique retenu par le conseil indépendamment des recommandations de l'AFEP et du MEDEF).

Par la suite, le groupe HENRI MAIRE a étudié l'opportunité d'appliquer les recommandations et règles de gouvernance prévues par le code MIDDLENEXT, plus adapté au fonctionnement et à la taille du groupe HENRI MAIRE, sans toutefois avoir à ce jour formellement délibéré sur les recommandations prévues dans ce code. Toutefois, il est précisé que le groupe HENRI MAIRE s'efforce de suivre les recommandations issues de ce code, dans la mesure où celles-ci lui sont applicables.

### **3 – LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRESIDENT.**

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

### **4 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société.

#### **4.1 - OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez HENRI MAIRE ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne de la société est renforcé par le comité d'audit qui analyse les comptes de la société.

#### **4.2- DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE**

##### **4.2.1 Les acteurs du contrôle interne**

De manière succincte, sont impliquées les principales fonctions suivantes :

- La production qui englobe aussi bien les achats de produits que la production et l'organisation des expéditions ;
- Le service comptable et financier, qui supervise l'informatique
- Le réseau de vente et le Marketing, qui constituent l'ensemble de l'activité commerciale de l'entreprise avec le réseau d'environ 250 VRP.
- Les ressources humaines

#### **Les contrôles internes sont exercés sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.**

Pour ce faire, ils disposent :

- D'une comptabilité permettant de suivre régulièrement les postes de dépenses et leur conformité avec le budget.
- D'un suivi juridique en liaison avec différents cabinets spécialisés ;
- D'un laboratoire d'analyse qui réalise régulièrement des audits de qualité sur les productions des chais.



- D'équipements de traçabilité aval, permettant ainsi des contrôles de correspondance entre le produit qui figure dans le carton expédié et le produit commandé par le client.

Par ailleurs, des enquêtes sont réalisées régulièrement, par exemple sur la qualité de la satisfaction client.

Des audits indépendants sont régulièrement missionnés par des clients distributeurs, pour vérifier les processus d'élaboration des produits et la traçabilité de ceux-ci.

L'APAVE remplit une mission annuelle de vérification de la protection humaine dans l'entreprise (appareils à pression, électricité, appareils de levage, etc ...)

Enfin, les commissaires aux comptes exercent un contrôle approfondi dans le cadre de leur mission sur la sécurité des comptes et sur la qualité des informations fournies.

#### 4.2.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Les investissements sont présentés au conseil dans le cadre du budget, puis réalisés dans le cadre de l'exécution de celui-ci sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

En cas de modification substantielle de ce programme, les nouveaux investissements sont présentés au Conseil.

La procédure d'achat a été également rédigée :

Il existe un certain nombre de personnes accréditées qui peuvent passer des commandes qui sont enregistrées en informatique avec toutes leurs conditions.

A réception de la facture, si celle-ci est conforme à la commande elle est mise en paiement sans nouvelle autorisation.

En revanche, en cas d'écart, la comptabilité fournisseurs demande une nouvelle autorisation au responsable des commandes.

La procédure prévoit également que les chèques ou virements ne peuvent être signés que par deux membres du comité de direction.

La trésorerie est suivie au jour le jour et fait l'objet d'une transmission d'information quotidienne.

#### 4.2.3 Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :

La philosophie générale est une centralisation de la gestion des filiales, aussi bien en matière comptable qu'en matière de direction, la quasi-totalité des postes de gérant des filiales étant tenue par des membres du comité de direction.

Le « reporting » de celles-ci est donc assuré en même temps que le « reporting » de la maison mère, par la direction financière du groupe.

De manière générale, les décisions stratégiques dans les filiales sont prises par les gérants, en concertation avec la société mère. D'ailleurs, le rapport de gestion de la société mère évoque également la gestion de chacune des filiales.

#### 4.2.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère :

Comme cela est prévu par les textes, nos commissaires aux comptes ont établi un rapport complémentaire sur ce contrôle interne dans notre entreprise.

### **5- PROCEDURE DE GESTION DES RISQUES**

Les principaux risques auxquels est confrontée la société sont de 2 ordres :

- Un risque lié à l'existence de créances impayées, en France et à l'encontre de clients étrangers
- Un risque de nature informatique correspondant aux données confidentielles et commerciales nécessaires à nos activités.

S'agissant des créances impayées, nous disposons d'une procédure interne de recouvrement de nos créances clients et d'une politique de non-approvisionnement futur en cas d'existence d'un quelconque impayé. Ainsi, s'il existe un risque d'insolvabilité de l'un de nos clients, les montants en question ne sauraient déraiser et sont de faible montant.

S'agissant des créances à l'étranger, nous avons souscrit une assurance type COFACE destinée à couvrir le risque d'impayé et/ou de non recouvrement de nos créances.

Enfin, s'agissant des risques de nature informatique, notre système de gestion utilise un jeu de disques durs sauvegardé sur une baie de stockage située physiquement sur un autre lieu. Un investissement de sécurisation de ces disques de stockage a été réalisé en fin 2010.

Une présentation plus détaillée des risques auxquels la Société peut être confrontée figure dans le rapport de gestion 2012.

### **6- REGLES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Hormis le Président directeur général, deux des membres du conseil perçoivent une rémunération au titre de missions spécifiques définies dans des conventions dûment autorisées par le conseil dans le cadre des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est précisé qu'aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil au titre de l'exercice 2012.

La rémunération du Président directeur général est fixe.

A toutes fins utiles, les avantages en nature des membres du comité de direction sont déterminés de manière forfaitaire en application des règles sociales et fiscales applicables en la matière.

Dans tous les cas et depuis qu'il a été mis en place, la rémunération des mandataires sociaux et des membres du comité de direction est étudiée préalablement par le comité des rémunérations.

## 7 – MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont les suivantes :

### a) Conditions de convocation

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées dans les conditions légales et réglementaires, étant précisé que les modalités de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires sont identiques.

### b) Conditions d'admission

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- Voter par correspondance ;
- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au plus tard trois jours ouvrés avant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus par SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03), pour le compte de la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, annexée (i) au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, (ii) à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Pour faciliter l'accès des actionnaires à l'assemblée, il leur est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03) ;
- l'actionnaire au porteur devra, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, demander à son intermédiaire bancaire ou financier une attestation de participation.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est rappelé, conformément à la réglementation en vigueur, que :

- les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée peuvent, à compter de la convocation, se procurer le formulaire de vote par correspondance et de pouvoir par demande adressée à la société – Château de Boichailles – 39600 ARBOIS (à l'attention de Mme Valérie LOUIS) ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03). Toute demande devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE ou à Mme Valérie LOUIS six jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- les formulaires de vote par correspondance dûment remplis et signés devront, pour pouvoir être pris en compte, parvenir au siège social de la Société ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – Service Assemblées Générales, à l'adresse ci-dessus, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée ;
- tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

### **c) Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur.

Enfin, nous vous rappelons que chaque actionnaire dispose d'un droit d'information dont les modalités d'exercice sont déterminées par la loi et les règlements en vigueur.

## **8 – INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL**

Nous vous rappelons que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion.

# **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société HENRI MAIRE**

## **Société HENRI MAIRE**

### **Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HENRI MAIRE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Dijon et Dole, le 25 avril 2013**

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

François Pons  
Associé

**Révision et Finance - Cogefor**

Laurent Fournier  
Associé

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

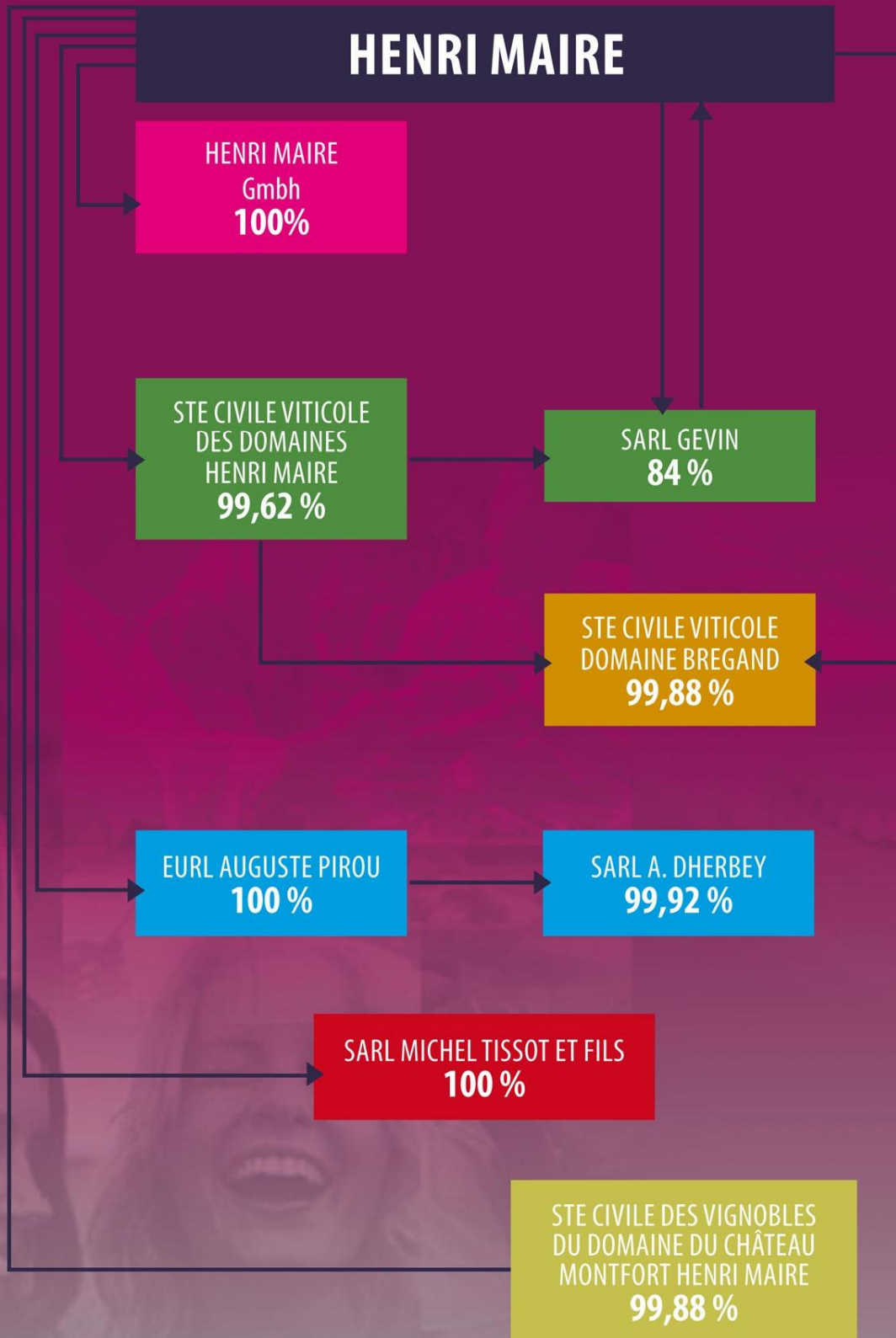
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Arbois, le 24 avril 2013

Patrick Coupier

Président du Conseil d'administration

## ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE







  
**HENRI MAIRE**  
Découvrir & Partager  
[www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)